

**L'intégration et la valorisation de  
fonds littéraires dans les services  
communs de la documentation :  
l'exemple du fonds Raymond  
Queneau au S.C.D.U. de Bourgogne**

**Françoise Muller**

Sous la direction de Marianne Pernoo-Bécache  
Conservateur en chef des bibliothèques

Bibliothèque Interuniversitaire de Lettres et Sciences Humaines,  
Lyon

## **Résumé :**

L'intégration de fonds littéraires par les services communs de la documentation pose un certain nombre de questions. Il s'agit en effet de définir ce qu'est un fonds littéraire, quelles sont sa place, sa légitimité, en bibliothèque universitaire, et quels sont les moyens qui s'offrent aux SCD, dans l'université du 21<sup>e</sup> siècle, de valoriser leurs fonds. L'exemple de l'intégration du fonds Raymond Queneau à Dijon illustre les éléments, notamment juridiques, qui demandent à être pris en compte dans la gestion de fonds littéraires.

Descripteurs :

Bibliothèques -- Fonds spéciaux -- Lettres (genre littéraire)

Bibliothèques universitaires -- France -- Dijon (Côte-d'Or)

Queneau, Raymond (1903-1976)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
---

**Abstract :**

Integrating literary collections in academic libraries raises some questions. They consist first of all in defining the nature of a literary collection, its place and legitimacy in academic libraries, and the means available to academic libraries in order to highlight such collections. Implementing Raymond Queneau's special collection in Dijon academic library stresses aspects to take into account in this kind of project.

Keywords :

Libraries -- Special collections

Academic libraries -- France -- Dijon (Côte-d'Or)

Queneau, Raymond (1903-1976)

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>PARTIE 1</b> .....	<b>8</b>
<b>INTÉGRATION ET VALORISATION DE FONDS LITTÉRAIRES :</b> .....	<b>8</b>
<b>LA PLACE DES S.C.D. DANS LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ET SUR INTERNET</b> .....	<b>8</b>
1. QU'EST-CE QU'UN FONDS LITTÉRAIRE ? .....	8
1.1. <i>Définition</i> .....	8
1.2. <i>L'intérêt pour les fonds littéraires : une démarche récente dans l'histoire des bibliothèques</i> .....	9
1.2.1. Émergence d'un intérêt pour l'environnement de création de l'auteur	9
1.2.2. La légitimité de l'appartenance d'objets à un fonds littéraire .....	10
1.2.2.1. Légitimité en soi .....	10
1.2.2.2. La légitimité d'un objet candidat à un fonds littéraire au regard de la mission de la bibliothèque .....	15
2. TYPOLOGIE DE FONDS LITTÉRAIRES DE SCD SUR INTERNET .....	19
2.1. <i>Objet et méthode d'analyse</i> .....	19
2.2. <i>La place des services communs de la documentation dans la valorisation des fonds littéraires sur internet</i> .....	21
2.2.1. L'information via le web .....	21
2.2.1.1. Le comportement de recherche de ressources bibliographiques sur Internet .....	21
2.2.1.2. La valorisation d'un fonds littéraire sur Internet : proposition de critères d'élaboration et d'évaluation d'un site .....	25
2.2.1.3. Analyse de sites visités .....	32
2.2.2. Des liens SCD - écrivains .....	38
2.2.3. L'autonomie des chercheurs .....	38
2.2.4. La collaboration SCD-chercheurs .....	40

3.	L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE AU 21 <sup>E</sup> SIÈCLE : IDÉES D'AUTONOMIE ET DE RENTABILITÉ. QUELLES CONSÉQUENCES SUR LE S.C.D. ? .....	41
3.1.	<i>Autonomie et rentabilité</i> .....	41
3.1.1.	Le risque de réduire le patrimoine à une marchandise.....	42
3.1.2.	Une préoccupation utilitaire pertinente .....	47
3.1.3.	Des conditions organisationnelles.....	47
3.2.	<i>La recherche en littérature</i> .....	49
3.3.	<i>L'évolution des SCD</i> .....	50
4.	DYNAMIQUE BIBLIOTHÈQUE – CHERCHEURS .....	51
<b>PARTIE 2</b> .....		<b>52</b>
<b>L'INTÉGRATION DU FONDS RAYMOND QUENEAU AU S.C.D.U. DE BOURGOGNE</b> .....		<b>52</b>
1.	LE FONDS ET SON HISTOIRE .....	53
1.1.	<i>Pourquoi Dijon ?</i> .....	53
1.2.	<i>Historique du projet</i> .....	53
1.2.1.	Limoges et la création du C.I.D.R.E. ....	53
1.2.2.	Le C.D.R.Q. de Verviers.....	54
1.2.3.	La gestion du fonds à Limoges .....	55
2.	L'INTÉGRATION DU FONDS ET SA VALORISATION .....	56
2.1.	<i>Installation et conservation</i> .....	56
2.1.1.	Le transfert du fonds.....	56
2.1.2.	Description du fonds.....	57
2.1.3.	Des problématiques spécifiques.....	59
2.1.3.1.	Questions matérielles .....	59
2.1.3.2.	Questions juridiques.....	60
2.2.	<i>Communication et valorisation</i> .....	63
2.2.1.	La communication sur place .....	63
2.2.2.	La valorisation sur le web.....	64
2.2.2.1.	Rétroconversion et numérisation .....	64
2.2.2.2.	L'accès à distance .....	65
2.2.3.	L'avenir du fonds à la BU.....	66

<b>CONCLUSION.....</b>	<b>70</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>71</b>
1. LES BIBLIOTHÈQUES ET LE PATRIMOINE .....	71
2. LES POLITIQUES UNIVERSITAIRES .....	72
3. LE TRAITEMENT DES FONDS SPÉCIALISÉS .....	72
4. MARKETING DES SITES INTERNET .....	73
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>74</b>
1. WEBLIOGRAPHIE POUR LE TRAVAIL SUR LE FONDS R. QUENEAU.....	86
2. NOTE DE J.-F. SERON SUR LE FONDS RAYMOND QUENEAU .....	89
3. CONVENTION CONCERNANT LE FONDS RAYMOND QUENEAU .....	91
4. COMITÉ SCIENTIFIQUE .....	93
5. PREMIÈRE ÉVALUATION SOMMAIRE DU FONDS .....	94
6. CONTRAINTES JURIDIQUES .....	96
7. FICHE DE POSTE.....	98
8. ESQUISSE D'UN CCTP POUR : .....	100
9. EXTRAIT D'ÉCHANGES AVEC UN PRESTATAIRE POUR LA NUMÉRISATION.....	101
10. DOCUMENT DU C.I.D.R.E. ....	102
11. FORMULAIRE DE CONSULTATION DU FONDS .....	102
12. EXEMPLE DE RÉCOLEMENT DU FONDS.....	102
13. COPIES DE L'INVENTAIRE DES MANUSCRITS (3 PAGES) .....	102
14. COPIES DE MANUSCRITS DE RAYMOND QUENEAU (EXTRAITS DU FONDS)...	102
14.1. <i>Le Chiendent (2 pages) : D1.....</i>	<i>102</i>
14.2. <i>Saint Glinglin (2 pages) : D12-2 .....</i>	<i>102</i>
14.3. <i>Chêne et chien (1 page) : D22.....</i>	<i>102</i>
15. COPIES DE FICHES DACTYLOGRAPHIÉES (1 PAGE).....	102

# ***Introduction***

L'intégration de fonds littéraires par les services communs de la documentation, et surtout leur valorisation, semblent ne pas tomber sous le sens. Il apparaît en effet que cette mission a traditionnellement été surtout dévolue aux bibliothèques municipales. Se pose également la question de la légitimité de certains documents à faire partie de fonds littéraires, et d'autant plus dans un contexte universitaire.

Alors que la plupart des SCD ont désormais leur propre site internet, on peut se demander dans quelle mesure les bibliothèques universitaires exploitent ces potentialités pour communiquer sur leurs richesses. Dans ce cadre, il importe de concevoir une réelle stratégie d'évaluation des besoins de l'internaute et d'analyse de son comportement de recherche. Pour ce faire, une collaboration avec les enseignants-chercheurs semble plus que pertinente.

La conjoncture universitaire encourage les SCD dans ce type de réflexion, dans la mesure où l'autonomie de plus en plus grande des universités ainsi que les fortes incitations au développement de leur rentabilité vont dans le sens d'une mutualisation des ressources et des compétences.

La bibliothèque universitaire s'inscrit donc dans la modernité en s'associant avec les enseignants-chercheurs pour valoriser ses fonds spécifiques, dans le respect de la législation européenne sur les droits d'auteur.

L'exemple de l'intégration du fonds Queneau à la bibliothèque universitaire de Dijon illustre tous ces aspects.

## ***Partie 1***

### ***Intégration et valorisation de fonds littéraires :***

#### ***la place des S.C.D. dans la communauté universitaire et sur internet***

## **1. Qu'est-ce qu'un fonds littéraire ?**

### **1.1. Définition**

Dans un sens général, le terme de « fonds », en bibliothèque, correspond, depuis 1690, à des « archives, etc., [la] totalité des livres, manuscrits ou documents provenant d'une collection » (Dictionnaire Lexis Larousse, 1989).

Le concept de « fonds littéraire », plus précisément, a essentiellement deux acceptions.

La première fait référence à un ensemble de documents, souvent constitué à partir d'acquisitions, et dont le point commun est de se situer dans un champ littéraire. Dans ce cas, cette expression est généralement employée pour désigner une collection de documents en bibliothèque, sans qu'il s'agisse forcément de manuscrits ou de documents d'une valeur importante.

On parlera également de « fonds littéraire » pour désigner un ensemble de documents, manuscrits ou non, portant sur un écrivain, son œuvre, ou un



mouvement littéraire spécifique. On peut penser que l'on s'intéresse dès lors dans ce cadre aux écrits des écrivains - aussi bien aux textes publiés qu'aux brouillons, tapuscrits... -, ainsi qu'à tout ce qui est susceptible de s'y rapporter : critiques, documents iconographiques et audiovisuels, bibliothèque personnelle de l'écrivain, témoignages de vie quotidienne... Néanmoins, toutes ces ressources ne se rapportent pas de la même manière aux auteurs, à leur expérience d'écriture, au sens qu'ils souhaitaient donner à leur œuvre. Elles présentent des sources de connaissance dont il faut interroger la pertinence au regard des institutions qui consacrent des moyens à leur conservation et leur valorisation. La question de la légitimité de l'appartenance de documents à un fonds littéraire ne se pose donc pas seulement en soi, mais par rapport à la mission (type de public, de culture transmise et par quelles modalités) de la bibliothèque.

La notion de fonds littéraire est à entendre dans cette acception restreinte, qui sera celle de référence dans ce mémoire. Nous nous intéresserons en effet à des ensembles cohérents de documents consacrés à un auteur ou un mouvement littéraire, constitués à partir de dons, de dépôts ou d'acquisitions de la bibliothèque.

## **1.2. L'intérêt pour les fonds littéraires : une démarche récente dans l'histoire des bibliothèques**

### **1.2.1. Émergence d'un intérêt pour l'environnement de création de l'auteur**

Il semble que l'attribution d'une valeur et d'un intérêt spécifiques aux fonds littéraires date du 19<sup>e</sup> siècle. C'est en effet à cette époque que Victor Hugo a fait don de ses manuscrits à la Bibliothèque Nationale, manifestant ainsi une considération pour toutes les étapes plus ou moins intimes de son travail d'écrivain. Le département des Manuscrits, à la Bibliothèque Nationale, se met alors à emmagasiner toutes sortes de documents qui s'apparentent parfois davantage à un fonds d'archives qu'à un fonds littéraire. Tous les premiers grands

fonds n'entrent à la B.N. que sous forme de dons, et ce n'est qu'à partir de 1945 qu'une politique d'acquisition se dessine.

C'est également au 20<sup>e</sup> siècle que se modifie le statut du manuscrit : celui-ci fait l'objet d'un intérêt nouveau de la part des chercheurs, qui développent la « critique génétique » qui s'intéresse au contexte de création des œuvres. Celle-ci fait appel à des documents auparavant négligés tels que notes, brouillons... Ces fonds littéraires, dont la valeur jusqu'alors revêtait essentiellement un caractère patrimonial, deviennent un véritable objet d'intérêt scientifique pour des universitaires. La bibliothèque universitaire apparaît donc, dans ce cadre, comme le lieu a priori idéal de conservation et de valorisation de fonds qui seront d'une grande utilité aux enseignants-chercheurs et à leurs étudiants.

### 1.2.2. La légitimité de l'appartenance d'objets à un fonds littéraire

#### *1.2.2.1. Légitimité en soi*

Les fonds littéraires mobilisent des efforts de conservation et de valorisation. Il importe donc de réfléchir à la pertinence de l'emploi de ces moyens et d'évaluer si tous les objets hérités d'un auteur méritent les mêmes soins, dont en premier lieu la prise en charge par une bibliothèque, particulièrement universitaire.

#### **La notion de patrimoine dans le cas d'un fonds littéraire**

Les repères culturels d'une communauté fournissent à l'individu les repères de son inscription en tant que membre. Les auteurs, au travers de leurs textes et de leur participation à la vie culturelle, participent à ces repères, pour autant que leur mémoire est transmise.

Comme l'explique Michel Melot<sup>1</sup>, patrimoine et communauté dépendent l'un de l'autre pour exister : « L'objet patrimonial est simplement l'objet grâce auquel une communauté existe. Elle a besoin de lui pour exister, et il a besoin d'elle pour exister en tant que patrimoine. (...) la mémoire collective n'a pas d'existence propre ou n'a d'autre existence que celle des paroles ou des objets qui la transmettent. »

A cette fin, il faut que ces objets soient reconnus et qu'ils circulent en tant que repères. La mise en valeur d'un auteur, de son œuvre, de sa vie, est une étape importante de cette émergence d'un nouveau référent. Le patrimoine, de même que la communauté culturelle, sont donc des objets construits à travers l'intervention de médiateurs, d'interprètes qui relient une population à ses auteurs, comme le rappelle Frédéric Barbier<sup>2</sup> : « contrairement à la représentation du sens commun, le patrimoine n'existe pas *a priori*, il n'est pas donné comme une évidence, mais il se construit, il est construit et résulte d'un travail de production combinant transmission, interprétation et réinterprétation. »

Plusieurs maillons de cette chaîne de médiation relient le public aux auteurs, tâche d'autant plus importante lorsque leur décès a privé la scène publique de leurs interventions. Les bibliothèques, en collaboration éventuelle avec des chercheurs, sont sans doute l'un des premiers maillons d'interprétation et de sélection de ce qui vaut la peine de devenir un objet d'échange intellectuel. F. Barbier<sup>3</sup> évoque la difficulté de cette mission : « Au-delà même de la variété de son contenu, le patrimoine livresque désigne, pour le chercheur, un ensemble lui-même complexe. Analyser tel ou tel objet amène à entrer dans des jeux de chronologie et de miroirs qui deviennent bientôt délicats. C'est au conservateur, qui fait ici office d'intermédiaire culturel, à identifier et à éclairer de son expertise l'analyse possible des pièces qu'il met à la disposition des chercheurs et d'un public plus ou moins large. »

---

<sup>1</sup> Michel Melot, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? » *Bulletin des Bibliothèques de France* N°5 (2004) : p. 5.

<sup>2</sup> Frédéric Barbier, « Patrimoine, production, reproduction » *Bulletin des Bibliothèques de France* N°5 (2004) : p. 17.

<sup>3</sup> Ibid. p. 13.

L'entrée de chaque objet du fonds dans un jeu de miroir avec les autres contribue à les mettre en relief autrement. Ils transforment donc la mémoire de l'auteur et de son œuvre, éclairent le public, mais peuvent aussi l'égarer. Donner trop d'importance à un élément dans la commémoration de l'auteur, la compréhension de son processus de création, risque en effet d'avoir un effet de miroir trompeur, dommageable au devoir de fidélité que Frédéric Barbier<sup>4</sup> assigne à ceux qui transmettent un patrimoine : « L'acceptation la plus couramment reçue par le sens commun se rencontre ici, le patrimoine désignant en définitive ce qui a été reçu des générations antérieures et envers quoi on aura une certaine obligation de respect et de préservation (...) : reçu des ascendants, le patrimoine doit en effet être transmis aussi fidèlement que possible. »

De même, les supports utilisés pour transmettre la représentation des objets de mémoire auprès d'un large public sont sujets à réflexion. Le fonds littéraire consacré à Raymond Queneau, terrain à la source de cette réflexion (cf. deuxième partie du mémoire), comprend par exemple des photocopies de manuscrits de l'auteur, ainsi que des articles de presse à son sujet. Ces deux objets de mémoire posent des questions en termes de fidélité à l'auteur et à son œuvre dans des registres différents.

#### **Le problème de la reproduction d'un manuscrit par une photocopie**

De manière générale, la reproduction est un artefact, et elle induit une perte au regard de l'original, « des modifications de l'économie de l'objet qui posent la question du statut de l'original et de la reproduction ou de la copie, sous une forme ou une autre », comme le souligne F. Barbier<sup>5</sup>. Dans le cas de la photocopie, elle a néanmoins déjà l'avantage de ne pas se faire passer pour authentique. L'évidence d'une différence avec un original tranche avec d'autres reproductions qui ont pour but de simuler l'authenticité, d'induire celui qui regarde en erreur. Baudrillard a critiqué ce jeu d'illusion, dans lequel le rapport au manque n'est pas assumé.

---

<sup>4</sup> Ibid. p. 11.

<sup>5</sup> Ibid. p.20.

Comment une transmission peut-elle être honnête si elle n'indique pas l'écart dans lequel elle s'opère ?

La prise en compte de cet écart implique celle des modifications de sens et d'interprétations de l'original liées à la copie. Roger Chartier<sup>6</sup> nous met ainsi en garde : « chaque forme, chaque support, chaque structure de la transmission et de la réception de l'écrit affecte profondément ses possibles usages et interprétations ». Ainsi, la photocopie ne garde pas forcément de traces claires de ce qu'elle égare, lorsque l'original est un manuscrit : alors qu'elle se rapporte à l'acte de création du texte, elle en perd de nombreuses nuances (lisibilité des ratures de l'auteur surtout lorsqu'elles se superposent ou effacent volontairement les premiers jets<sup>7</sup>, difficulté de lire certains schémas<sup>8</sup>). Si la photocopie ne ment pas sur son rapport au manuscrit, sa capacité à témoigner dignement de genèse textuelle dépend de l'usage qui en est fait. Les photocopies des manuscrits de Queneau, par exemple, ont permis à des chercheurs d'établir l'édition critique de l'œuvre dans la collection de La Pléiade. Les notes critiques écrites à cette occasion pourraient comporter des erreurs si leurs auteurs n'avaient, par ailleurs, eu accès à l'original détenu par l'ayant droit de Raymond Queneau. Ici encore, la fidélité de la transmission au moyen de la reproduction dépend de l'honnêteté de son interprète à l'égard de son statut. Soumise à l'honnêteté d'un réseau d'interprètes qui multiplient leur regard sur l'objet, la reproduction d'un manuscrit peut donc aussi bien éclairer le rapport à la genèse d'une œuvre que l'égarer. C'est la raison pour laquelle Barbier<sup>9</sup> rappelle que la critique des penseurs allemands du 20<sup>e</sup> siècle a été vigoureuse à l'égard des reproductions : « en permettant de multiplier à volonté les copies, la technique produirait une altération de la nature même de l'œuvre ».

---

6 Roger Chartier, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle)* (Paris : Albin Michel, 1996), p. 37.

<sup>7</sup> « Saint Glinglin » (annexe 2.14) : au bas gauche de la page, le texte initialement dactylographié est volontairement raturé et empêche l'accès du témoin à l'évolution de cette partie du texte de Queneau. Il en est de même dans le texte manuscrit de « Chêne et chien » (annexe 2.14).

<sup>8</sup> Le schéma dans « Le chiendent » comporte des traits partiellement illisibles qui empêchent au mieux la perception d'un détail, au pire d'un élément qui modifie la compréhension des autres parties du schéma.

<sup>9</sup> Op. cit., p.20.

### **Le retour au contexte de création de l'œuvre et la prétention à une connaissance de l'auteur**

Le point commun qui relie des objets aussi différents que des vidéogrammes, des photocopies, des articles de presse et des manuscrits, et qui en fait des candidats potentiellement légitimes à la constitution d'un fonds littéraire, est qu'ils nous relient au temps des origines d'une œuvre. Ce lien est autant réel (contemporanéité des objets) qu'imaginaire : notre rapport au passé au travers de ces objets s'établit sur le mode de la reconstruction, sur le mode de la fiction ou de la reconnaissance d'un écart à l'égard d'un temps et d'un geste de création qui nous ont échappé. Ce temps est en effet celui du mystère et de l'intimité de l'auteur qui échappent à l'observateur comme au chercheur.

Raymond Queneau s'est d'ailleurs plu à mettre en scène cette connaissance inaccessible, aux autres comme d'ailleurs à lui-même : dans plusieurs interviews télévisées menées par P. Dumayet, alors que le journaliste lui demande quelles étaient ses intentions dans tel ou tel passage d'une oeuvre, l'invention de tel personnage, il ne fait que répondre par le renouvellement du mystère. Queneau répond qu'il ne sait pas, que peut-être il a pensé ceci ou cela et, qu'en substance, on ne peut avoir que des représentations incertaines de son acte de création. Ce faisant, il reconnaît d'abord un constat des psychanalystes (milieu qui lui est familier aussi bien en tant qu'analysé qu'intellectuel), à savoir la division du sujet, son ignorance de ses propres déterminations inconscientes, notamment dans le geste d'écriture. Il nous transmet ainsi une exigence de regard sur son travail, ou tout au moins une réserve sur la manière de l'interpréter, une honnêteté à ne pas proposer plus que des hypothèses sur les déterminations de son œuvre.

Cette éthique du regard n'a pas pour autant empêché Raymond Queneau d'apparaître sur la scène publique, de nous relier à son travail d'écrivain de son vivant, de s'intéresser à ce que la presse disait de lui et d'entretenir ainsi des conditions de désir de son œuvre. En revanche, par son mystère, il a circonscrit les possibilités d'interprétation de ses textes, sans entretenir le type d'illusion fusionnelle, régressive, qui naît de la contemplation de témoins de gestation d'une œuvre.

Baudrillard<sup>10</sup> explique les fondements de cet imaginaire et ses risques d'illusion : « Le simple fait que tel objet ait appartenu à quelqu'un de célèbre, de puissant, lui confère une valeur. La fascination de l'objet artisanal lui vient de ce qu'il est passé par la main de quelqu'un, dont le travail y est encore inscrit : c'est la fascination de ce qui a été créé (et qui pour cela est unique, puisque le moment de la création est irréversible). Or la recherche de la trace créatrice, depuis l'empreinte réelle jusqu'à la signature, est aussi celle de la filiation et de la transcendance paternelle. L'authenticité vient toujours du père : c'est lui la source de la valeur. Et c'est cette filiation sublime que l'objet suscite à l'imagination en même temps que l'involution dans le sein de la mère. » La sélection d'objets, la manière de les transmettre, doit donc nous permettre d'éviter l'illusion de savoir et de nous relier à l'œuvre, la création et l'auteur à partir de son mystère. Les objets candidats à faire partie d'un fonds littéraire, et en tout cas aux efforts de valorisation<sup>11</sup>, doivent donc avoir des qualités matérielles qui leur permettent de contribuer à la valeur de l'auteur (lisibilité des photocopies, par exemple). On peut par ailleurs considérer qu'ils justifient une valorisation à partir du moment où elle respecte l'auteur et son mystère au lieu de servir d'objet fétiche, de moyen de se projeter dans son passé et la genèse de son œuvre. Dans le cas de Raymond Queneau, cette exigence apparaît d'autant plus importante que l'auteur entretenait déjà lui-même le mystère sur les origines de son œuvre de son vivant.

Toute la chaîne des interprètes qui choisissent ainsi de relier le public à l'auteur est responsable du jeu de miroir qui se développe à partir des objets mis en valeur.

#### *1.2.2.2. La légitimité d'un objet candidat à un fonds littéraire au regard de la mission de la bibliothèque*

On peut distinguer deux manières différentes, dont découlent des missions particulières, de transmettre le patrimoine :

---

<sup>10</sup> Jean Baudrillard, *Le système des objets. La consommation des signes* (Paris : Denoël, 1972), p. 92.

<sup>11</sup> Dans le cas de la conservation, la question est encore plus complexe : souvent l'intérêt scientifique d'objets a longtemps été ignoré, du fait du type de savoir valorisé sur le moment. Nous avons nous-même rappelé en introduction

- La première a pour objectif d’offrir au public la possibilité d’ancrer ces références culturelles dans un héritage personnel. Si l’enjeu est ici de permettre une connaissance subjective, celle-ci ne sera que plus riche si elle est nourrie par le type de transmission du patrimoine évoqué ci-dessous. Cette modalité de transmission fait référence à une pratique habituellement qualifiée de « lecture publique ».
- La seconde manière, scientifique, de nourrir la transmission du patrimoine est d’élaborer des repères de connaissance qui mettent à distance les objets, les textes et l’auteur pour en montrer ce qu’ils révèlent et voilent. Ce deuxième type de transmission s’adresse à la fois à la communauté scientifique des interprètes qui valorisent les œuvres (chercheurs, conservateurs) et au public destinataire de ces interprétations.

Cette distinction serait susceptible de conduire à un partage net, entre les institutions, de ces modalités de transmission du patrimoine hérité, en développant d’une part les conditions de lien intime du public à ses racines culturelles, et d’autre part celles d’un savoir scientifique. Les institutions constitueraient dès lors leurs fonds avec des intérêts différents, en étant plus sensibles à certaines formes de documents, à leur caractère original ou reproduit. Ainsi, alors qu’un manuscrit se prête au mieux à un travail scientifique comme à une exposition sur un auteur, on peut penser qu’une photocopie suscite moins de désir de l’auteur – avec l’espoir de ne pas en rester à un rapport fétiche et d’encourager la lecture – que la présentation d’un original.

Dans la pratique, comme nous le verrons plus loin, il faut bien reconnaître que les universités, à part quelques exceptions, ont souvent un intérêt limité pour les fonds littéraires, malgré leur intérêt scientifique. Comme le rappelle Benoît Lecoq<sup>12</sup>, alors que la part patrimoniale des collections universitaires s’élève à « des millions de documents de toute nature », « ces richesses considérables, appuyées sur des

---

que la notion de fonds littéraire s’est élargie à des objets d’abord considérés sans intérêt avant que le contexte intime de la genèse textuelle ne devienne un objet de recherche.

<sup>12</sup> Benoît Lecoq, « Quelques réflexions sur les bibliothèques universitaires et leur *patrimoine* », *Bulletin des Bibliothèques de France* N°4 (2000) : p. 62.



établissements importants et souvent prestigieux, continuent à souffrir d'une absence de visibilité qui n'est probablement que le symptôme de maux plus secrets ». Pour B. Lecoq, « les motifs de cette situation sont à chercher d'abord dans les rapports que l'Université entretient avec le patrimoine, si tant est que cette acception, ce mot, ne lui soit pas, d'une certaine façon, étranger... ».

L'auteur trace l'histoire des liens entre l'université et sa mission en la matière et évoque deux époques où deux logiques opposées ont dominé :

- des années quatre-vingts jusqu'au milieu de la décennie suivante : « les directeurs des bibliothèques universitaires ont fait de la question patrimoniale, malgré la situation de pénurie à laquelle ils étaient contraints, une préoccupation explicite qui était répercutée par l'intermédiaire de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) auprès de l'autorité de tutelle » ;
- au milieu des années 90, « l'accroissement des collections documentaires stimulé par la hausse des moyens »<sup>13</sup>, l'intégration des TICE, la multiplication des étudiants utilisateurs ainsi que d'autres chantiers importants ont relégué la mission patrimoniale de ces bibliothèques à un second plan, si ce n'est aux oubliettes. Le désintérêt pour cette mission est devenu manifeste dans le programme de l'ADBU, qui n'évoquait que brièvement un objectif de « préservation des collections patrimoniales »<sup>14</sup>, ainsi que dans la désertion des chartistes qui boudent cette fonction. La carrière de ces derniers « ignore le chemin du patrimoine »<sup>15</sup>.

En réalité, l'enjeu pour une société dont le rapport à son héritage ne cesse d'évoluer est de réussir à mailler ses origines au présent et à l'avenir. Contrairement à des sociétés qui actualisent leur héritage dans sa répétition, la nôtre se construit dans le changement permanent et la remise en cause des pratiques. Le patrimoine change donc de statut, comme l'explique Frédéric

---

<sup>13</sup> Ibid., p. 63

<sup>14</sup> Ibid, p. 63

<sup>15</sup> Ibid, p. 65

Barbier<sup>16</sup> : « l’opposition classique entre société traditionnelle peu novatrice (...) et société moderne privilégiant le changement et la nouveauté n’est pas sans conséquences pour le statut et le rôle du patrimoine. Pour la société traditionnelle, qui ne change que de manière très progressive, parfois même imperceptible, le patrimoine se confond pratiquement avec un habitus d’ensemble en dehors duquel la vie n’est que difficilement concevable – en un sens, le patrimoine c’est le monde ».

Dans la société moderne, le lien avec ses origines ne se maintient donc que par un effort de lien dans lequel le passé devient un objet de représentation personnelle et collective, ainsi que de connaissance scientifique. Comme l’héritage n’est pas présent de manière immanente dans les pratiques, il devient objet patrimonial lié à une époque, historisé, pour autant que l’on y consacre les efforts nécessaires. Plus une société est innovante, plus elle a donc un rapport problématique à son passé et ses fondements culturels qui ne sont plus évidents. Elle passe d’un lien aussi stable qu’inconscient à un lien à travailler à partir des moyens d’échange et de communication utilisés au présent.

Frédéric Barbier<sup>17</sup>, en s’appuyant sur la réflexion d’Alain Touraine<sup>18</sup>, précise l’enjeu de ce maillage : « Le paradigme du patrimoine, et du patrimoine livresque, nous aidera dans cette réévaluation d’un passé conjugué au présent. Si cette société humaine se reproduit elle-même dans le temps, elle n’existe que par la combinaison de ces fonctions complémentaires de reproduire ce qui existe déjà et d’inventer (de produire) du nouveau. En d’autres termes, passer du temps  $t=0$  au temps  $t=1$ , c’est « produire du neuf avec du vieux », la « production de la société » se superposant, d’une certaine manière, à sa reproduction – tout en désignant la caractéristique majeure de la société humaine. » En ce sens, la photocopie, la numérisation ou le traitement audio-visuel constituent des modalités de nœud qui ont déjà une pertinence au regard du lien entre héritage et outils modernes. Ce n’est cependant pas le seul critère de pertinence, notamment parce

---

<sup>16</sup> Op. cit., p. 18.

<sup>17</sup> Op. cit., p. 13.

<sup>18</sup> Alain Touraine, *Production de la société* (Paris : Seuil, 1973).

que certains moyens représentent plus fidèlement les objets à valoriser et correspondent mieux aux pratiques de recherche et de lecture.

Toutes les sociétés et leurs membres ne se soucient pas de la même manière de ce maillage entre le passé et le présent. Des auteurs tels que Queneau, dans *Les fleurs bleues* en particulier, travaillent déjà à ce nouage, innovent, et renouvellent la société en enrichissant notre liberté de jouer avec notre héritage.

Le développement des supports techniques d'échange, d'accès aux documents (en particulier la numérisation, qui permet la consultation des copies de manuscrit sur Internet), est donc essentiel dans le travail de maillage, dans la mesure où il ne se fait pas au détriment de la mise en valeur des témoignages du passé.

Le développement des moyens techniques apparaît cependant parfois comme une finalité en soi, un objet fétiche, dissocié d'une réflexion sur ce qu'il est supposé transmettre. Le danger est donc que l'utilité des investissements dans la recherche, les bibliothèques universitaires, ne soit considérée que d'un point de vue pratique, déconnecté de ce qui est à transmettre. Il en résulte une nécessité de penser la notion d'utilité et de rentabilité des investissements, en considérant leur fonction sociale de nous permettre d'innover en confiance, parce que le changement ne nous condamne pas à l'amnésie. L'enjeu est que l'apparition de nouveaux moyens d'échange culturel nourrissent notre besoin de nous situer dans une histoire et d'en tirer des leçons.

## **2. Typologie de fonds littéraires de SCD sur internet**

### **2.1. Objet et méthode d'analyse**

La méthode choisie pour établir une typologie des fonds littéraires dans les SCD des universités françaises a consisté à explorer l'ensemble des sites internet selon

une grille d'analyse<sup>19</sup>, et ce à partir du lien « sites des bibliothèques et catalogues » accessible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> (page consultée le 27/11/2004). L'objectif de la recherche étant d'identifier les fonds mais également les modes de leur valorisation, ont été considérés comme ayant constitué des fonds littéraires les SCD qui communiquent à ce sujet par l'intermédiaire de leur site web.

Le terrain de la recherche, pour ce panorama, comprenant l'ensemble des services communs de la documentation, la politique de valorisation de fonds littéraires mise en œuvre par de nombreuses bibliothèques municipales, notamment – mais pas uniquement – les Bibliothèques Municipales Classées, n'a pas été étudiée. Ce terrain mériterait un travail qui lui soit exclusivement consacré, tant le traitement et la valorisation de fonds littéraires apparaissent plus familiers aux bibliothèques municipales. Il semble que les écrivains y aient, par le passé (et parfois encore aujourd'hui), rencontré un accueil plus favorable à leurs dons et legs, peut-être d'une part par leur attachement potentiel à une ville ou une région, et d'autre part en raison de compétences de personnels (archivistes nommés en BMC<sup>20</sup>) et de locaux adaptés (fonds anciens dans les BMC). Ainsi, des manifestations telles que le colloque du 8 avril 2004 consacré aux « Manuscrits littéraires du XX<sup>e</sup> siècle » peuvent être organisées en bibliothèque municipale plutôt qu'en université, comme ce fut en l'occurrence le cas à la bibliothèque municipale de Bordeaux, richement dotée en manuscrits d'écrivains (notamment celui de *Génitrix*, de François Mauriac).

L'offre d'une institution comme la BnF<sup>21</sup> ne peut pas non plus être étudiée dans le cadre de cette typologie, tant les missions et les moyens des SCD se distinguent des bibliothèques patrimoniales. Celles-ci peuvent cependant ouvrir la voie des possibles par le biais d'expériences de pointe (cf. le projet Gallica de la BnF).

---

<sup>19</sup> Cf. tableau en annexe 1.

<sup>20</sup> BMC : Bibliothèque Municipale Classée.

<sup>21</sup> BnF : Bibliothèque nationale de France.

Enfin, la bibliothèque Jacques Doucet, bien qu'administrativement rattachée à la chancellerie des Universités de Paris et emblématique des fonds littéraires en bibliothèque, ne saurait être intégrée à un corpus de SCD car tel n'est pas non plus son statut.

## **2.2. La place des services communs de la documentation dans la valorisation des fonds littéraires sur internet**

### 2.2.1. L'information via le web

En ce qui concerne les SCD, on ne peut à ce jour qu'établir le constat de leur implication très modérée dans la valorisation de fonds littéraires. En cette rentrée de septembre 2004, seuls six SCD donnent accès, par leur site internet, à des informations sur des fonds littéraires qui seraient en leur possession.

Avant d'étudier les services qui sont proposés par les SCD sur le web, nous proposons d'étudier une typologie empruntée à des auteurs de marketing. Cet emprunt, dans le cadre d'une réflexion sur un service public, peut surprendre. Sans réduire l'objet patrimonial à une marchandise sur le web (même si des services sont financés par un paiement), les réflexions qui portent sur le comportement de l'internaute et sur la conception d'un accès facile et bien valorisé aux informations sont utiles.

#### *2.2.1.1. Le comportement de recherche de ressources bibliographiques sur Internet*

Internet change le rapport au savoir, les modalités d'accès à l'information. Il accroît les possibilités d'autonomie des personnes à la recherche d'information. Sans aller jusqu'à affirmer, comme Djamshid Assadi<sup>22</sup>, que nous passons d'une « offre idiosyncrasique » à une « demande souveraine », On peut considérer qu'Internet change les possibilités de satisfaire plus personnellement la recherche.

---

<sup>22</sup> Djamshid Assadi, *Les 7 modèles économiques d'internet* (Paris : Gualino, 2004), p.16.

Roger Chartier<sup>23</sup> évoque les nouvelles possibilités théoriques en matière d'offre de textes : « La communication des textes à distance qui annule la distinction, jusqu'ici irrémédiable, entre le lieu du texte et le lieu du lecteur, rend pensable, accessible, ce rêve ancien. Détaché de sa matérialité et de ses localisations anciennes, le texte en sa représentation électronique peut atteindre n'importe quel lecteur. A supposer que tous les textes existants, manuscrits ou imprimés, soient numérisés ou, dit autrement, qu'ils soient convertis en textes électroniques, c'est l'universelle disponibilité du patrimoine écrit qui devient possible. »

Dans la pratique, l'accès à cette offre de textes est plus que jamais délimitée et conditionnée : les contraintes liées au respect des droits d'auteur autant que les choix techniques faits par le fournisseur d'accès (en l'occurrence les bibliothèques) établissent un cadre restrictif d'accès aux documents. Le développement des moyens de diffusion ne se fait donc pas sans une réflexion sur les portes qui protègent le savoir et régulent ses conditions d'échange. La notion de portail désigne d'ailleurs cette double préoccupation.

L'enjeu est donc qu'Internet se présente, selon D. Assadi, comme « un facilitateur, un simplificateur »<sup>24</sup> du comportement de recherche, de rebondissement d'une référence à l'autre, tout en garantissant le respect des textes et de leurs auteurs.

Le comportement de recherche est généralement associé à un besoin, « la perception par l'individu d'un décalage entre un état souhaité et un état ressenti »<sup>25</sup>. En fait, cette définition ne concerne pas que le besoin mais aussi le désir, dans la mesure où le besoin ne se rapporte qu'à des objets utilitaires. En effet, si le besoin du chercheur est de disposer de références pertinentes et de prétendre à une connaissance relativement exhaustive de son champ, le plaisir que lui procurent certaines références ne relève pas d'un rapport utilitaire à leur égard. Ce plaisir a sans doute une utilité psychologique, mais qui réside justement dans le fait qu'elle donne accès au chercheur à une représentation fonctionnelle des normes de recherche. Dans le cas d'une recherche qui s'intéresse à des textes, à ce

---

<sup>23</sup> Op. cit., p. 36.

<sup>24</sup> Op. cit., p. 17.

<sup>25</sup> Ibid., p. 17.

qui existe déjà pour lui-même, hors d'une perspective purement utilitaire, il importe de garder à l'esprit que les observations du comportement de recherche ne concernent pas que le besoin, le rapport fonctionnel.

D. Assadi<sup>26</sup> distingue deux étapes de recherche :

- « La recherche interne » :

« Elle consiste à explorer la mémoire à long terme, les souvenirs de ses expériences passées, pour y rechercher des éléments de réponse en rapport avec l'insatisfaction rencontrée ». Dans cette phase importe déjà la reconnaissance par l'utilisateur de ressources externes, de leur rôle de facilitateur dans la recherche : présentation de commentaires permettant d'évaluer la pertinence de références, richesse des liens vers d'autres informations ou textes, aisance des outils de navigation mis à disposition...

- « La recherche externe » :

Contrairement à la première qui ne relève que d'un travail imaginaire, le chercheur est cette fois en relation concrète avec les supports externes dont Internet. Cette relation est déterminante dans son désir de répéter son expérience plus ou moins régulièrement, d'en parler à d'autres chercheurs, renforçant ainsi les preuves de l'utilité du site. De la qualité de ces conditions d'expérience dépend la capacité « d'attirer et garder les visiteurs » qui permettent de justifier l'existence d'un site par les fréquences de visite. En effet, Kotler<sup>27</sup> et al. expliquent qu'à l'ouverture d'un site Internet il faut, notamment, se poser les questions suivantes : « Comment faire pour que les prospects connaissent et visitent le site ? Comment favoriser le bouche-à-oreille ? Comment transformer les visiteurs occasionnels en visiteurs fidèles ? Comment faire de la visite du site une expérience agréable ? ». Pour ces derniers auteurs, la consultation d'un site doit même être pensée comme la construction d'une relation et pas seulement une mise à disposition de ressources. Cette perspective de construction du cadre d'expérience de l'internaute amène donc ces deux questions complémentaires : « Comment construire une véritable

---

<sup>26</sup> Ibid., p. 18.

<sup>27</sup> P. Kotler, B. Dubois, D. Manceau (ed.), *Marketing management* (Paris : Pearson education, 2004) p.56.

relation avec les [utilisateurs]<sup>28</sup> ? Comment construire une communauté d'[utilisateurs] ? »

Le comportement de recherche est ensuite déterminé par la nature de la ressource recherchée, son caractère plus ou moins impliquant. Les fonds littéraires constituent une ressource particulièrement importante pour le chercheur puisqu'ils répondent à la fois à un besoin de légitimité (reconnaissance de son expertise) et à un désir de rapport personnel au contexte de création des œuvres.

Assadi rappelle que plus le degré d'implication est grand, plus l'utilisateur perçoit un risque dans le recours à une ressource : dans le cas d'un chercheur, les risques portent sur l'omission ou l'oubli d'une ressource, son usage non pertinent, la perte de temps dans l'étude de données qui se révéleraient inutiles dans le cadre d'une recherche. La bibliothèque endosse ainsi un rôle important d'accompagnateur de la réflexion du chercheur par les compléments d'information ajoutés à une référence, les traces cognitives qui vont résulter d'une recherche. Les ressources doivent donc être présentées dans un contexte (descriptions, photos associées aux liens vers des ressources, possibilité d'expliquer une requête à un bibliothécaire...) qui permet de valoriser leur potentiel d'usage pertinent. Dans cette optique, la bibliothèque peut également chercher à développer les moyens permettant de mieux connaître et servir son utilisateur, sans pour autant décourager sa visite (en garantissant les conditions de respect de l'utilisateur exigées par la CNIL et en valorisant les avantages pour l'utilisateur).

La valorisation d'un fonds littéraire sur Internet doit donc prendre en compte le comportement de l'internaute, et l'influence qu'exercent sur lui les possibilités techniques de navigation et d'interaction. Le souci de la relation, du maintien d'une interaction avec l'utilisateur, suppose de penser la construction de site dans une logique spécifique, différente de celle d'un lieu d'échange physique. En élaborant un site web, une bibliothèque a plus que jamais un rôle

---

<sup>28</sup> Nous remplaçons le terme initial de « client » qui s'inscrit dans une logique exclusivement marchande. Nous excluons de même l'une des questions des auteurs, parce qu'elle se situe dans un contexte exclusivement marchand.



d'accompagnateur à jouer dans la recherche et l'association d'informations, leur sélection et leur mémorisation par le chercheur en fonction de leur pertinence.

2.2.1.2. *La valorisation d'un fonds littéraire sur Internet : proposition de critères d'élaboration et d'évaluation d'un site*

Djamshid Assadi<sup>29</sup> propose quatre domaines de réflexion dans la construction et l'évaluation d'un site Internet: « le Contenu d'information, la Communication interactive, la Commodité de navigation et la Convivialité du site. »

**Le contenu de l'information :**

Les sources d'information, dans le cadre de la valorisation d'un fonds littéraire sur Internet, peuvent être de diverses natures. Evoquons tout d'abord celles qui sont liées à un don d'auteur, d'ayant droit ou encore à une acquisition :

- textes manuscrits ou dactylographiés de l'auteur, articles de presse ou de recherche ;
- documents audiovisuels ;
- documents iconographiques ;
- objets éclairant l'activité de création de l'auteur.

La mise à disposition de ces sources implique des efforts préalables qui peuvent être importants, notamment en cas de numérisation. Il en résulte des coûts qui peuvent conduire à solliciter une participation financière de l'utilisateur. Dans ce cas, des liens descriptifs, une liste de ressources, se substituent à l'accès immédiat aux documents par consultation ou téléchargement. Ces liens doivent préciser les modalités d'accès aux documents référencés (paiement, attribution d'identifiants de connexion, réception d'un CD...).

Par ailleurs, dans la mesure où chaque objet sélectionné entre en jeu de miroir avec les autres, il faut donner des indications sur l'éclairage qu'ils apportent, ainsi que

---

<sup>29</sup> Op. cit., p. 271.

sur les zones de mystère. Toute information qui permet de situer le contexte de la production, le degré de fidélité par rapport à l'original, relève de cette exigence.

Les informations portent aussi sur les partenaires éventuels qui contribuent à développer le fonds et le site. Ceux-ci peuvent en effet réduire le coût de valorisation et d'accès des utilisateurs aux documents, et mettre en valeur une expertise (exemple d'une entreprise spécialisée dans la numérisation qui offrirait des tarifs avantageux), une contribution au développement culturel (cas d'une fondation en lien plus ou moins étroit avec l'activité d'une entreprise). Des informations sur ces dons en nature doivent donc figurer en bonne place sur le site sans pour autant nuire à sa finalité.

Les internautes constituent eux-mêmes des sources différentes de partenariat qui peuvent être valorisées :

- Ils peuvent contribuer à nourrir le contenu du site, de manière à le faire vivre, à susciter des visites régulières et à en faire un lieu d'échange. La nature des contributions doit en revanche être identifiée clairement, sélectionnée, et présentée dans un espace approprié, de manière à garantir la qualité du contenu ;
- L'importance même de leur visite pour la légitimité du site peut justifier la présence d'un compteur, d'un recueil d'informations sur l'internaute. Il faut donc expliciter cette position de partenaire et les modalités par lesquelles l'internaute peut contribuer au site (paiement de numérisations, dons éventuels ouvrant à une reconnaissance en tant que membre bienfaiteur du fonds) ;
- Ils peuvent permettre la découverte de site partenaires potentiels, en particulier lorsqu'il s'agit de chercheurs.

#### **La communication interactive**

Le premier niveau d'interactivité évoqué par Assadi<sup>30</sup> est le courriel, qui permet aux usagers de s'adresser directement à un responsable du fonds « pour lui communiquer leurs suggestions, leurs besoins, voire leurs doléances ». Cet échange est le meilleur moyen de garantir une fréquentation future du site en le faisant évoluer en fonction des besoins et désirs identifiés. Néanmoins, la réponse à des mails peut être très mobilisatrice, surtout lorsque les demandes sont imprécises ou manquent de pertinence par rapport à la finalité du site. L'interactivité doit donc être pensée en fonction des moyens des responsables de la valorisation du fonds, et ses principes doivent être annoncés lorsque l'internaute clique sur le lien. Il doit être informé que la réponse ne sera peut-être pas immédiate même si elle sera traitée. Des réponses automatiques aux mails non pertinents peuvent par ailleurs être prévues. De même, l'internaute peut être invité à préciser le cadre dans lequel il a besoin des informations qu'il demande.

Le second niveau d'interactivité est lié à la possibilité pour l'internaute de contribuer lui-même à l'alimentation du contenu du site par des informations, des articles, un commentaire informel sur le site ou dans un livre d'or<sup>31</sup>. Cette relation bipolaire peut aussi être stimulée par des données qui permettent de mieux connaître la manière qu'a l'internaute d'utiliser le site (consultation de références, téléchargements, fréquence des visites) de manière à améliorer sa conception et à prouver son utilité. Cette observation suppose le respect des règles de la CNIL et, comme le précise Assadi, l'information du client ou la demande de son accord. L'interactivité évoquée à ce niveau est de l'ordre d'une communication en face-à-face avec les responsables du site.

Un troisième niveau d'interactivité soutient le développement d'une communauté autour du fonds ou de l'auteur, la connexion avec d'autres réseaux liés à des intérêts voisins. La constitution de forums thématiques, l'indication de sites intéressés par le même objet, visent à dépasser la notion d'interactivité entre le site et l'utilisateur pour l'inscrire dans un lien de communication beaucoup plus large

---

<sup>30</sup> Ibid., p. 273.

<sup>31</sup> Il ne faut pas négliger son utilité dans la mise en avant de l'intérêt du site.

et pérenne. En effet, en s'intégrant dans un réseau, le site s'offre les moyens d'informer de manière indirecte son usager.

Le développement de l'interactivité a aussi pour intérêt d'enrichir les connexions que le chercheur ou l'intéressé fait entre ses connaissances déjà acquises et celles qu'il découvre. Ce mode d'apprentissage est particulièrement stimulant, car il multiplie aussi bien les occasions d'apprendre par le tâtonnement que la possibilité d'être reconnu par ses pairs.

### **La commodité de navigation**

Pour Djamshid Assadi<sup>32</sup>, la « navigation sur un site est commode si son interface permet au cybernaute de trouver, sans connaissance préalable du site, la rubrique souhaitée, dans un minimum de temps. Il doit à tout moment savoir comment se situer, retourner en arrière ou continuer sa visite. S'il se sent perdu, il quittera le site définitivement. La navigation à l'intérieur du site doit être logique et intuitive. Il est donc indispensable de tenir compte de quatre axes essentiels : le plan du site, les hyper-liens, le moteur de recherche interne et la possibilité de visite guidée ». Les sites dédiés à la recherche bénéficient généralement d'un noyau de public captif, guidé par ses centres d'intérêt mais qui n'exploite pas forcément toutes les richesses du site. Le contexte de navigation doit donc faciliter la découverte de la variété et de l'intérêt des ressources mises à disposition sur le site. A cette fin, le plan est donc, selon Djamshid Assadi, une partie vitale et doit se composer :

- d'un sommaire visible depuis la page d'accueil « pour que le cybernaute découvre immédiatement les ressources disponibles » ;
- l'arborescence doit être présente « non seulement sur la page d'accueil mais également sur toutes les pages. Deux menus, un général et un plus spécifique à chaque page, doivent être visibles simultanément. Le menu principal contient des accès à la page d'accueil, les autres rubriques du site, l'aide, etc., et un menu plus spécifique précise le contenu de chaque rubrique ».

---

<sup>32</sup> Ibid, p. 274.

Le plan doit être pensé en fonction des liens entre les sources de connaissance offertes sur le site et du jeu de miroir qui existe entre elles et peut être travaillé. L'importance de ce souci de présentation est souvent sous-estimée au profit d'une organisation intuitive ou de la reprise d'une structure de présentation physique du fonds dans la bibliothèque. Pour mettre en valeur un fonds, il faut donc à la fois penser l'architecture d'un site de bibliothèque dans son ensemble et la possibilité pour lui de s'affirmer de manière autonome : le fonds devrait donc faire l'objet d'un site internet spécifique, auquel le site de la bibliothèque donnerait par ailleurs accès par le biais de liens hypertextes. Enfin, des moyens de guider l'internaute vers le site doivent aussi être prévus en amont du plan : techniques d'indexation du site en lui donnant d'abord un nom clair et mémorisable, en utilisant les mots-clé à plusieurs endroits du site et de sa programmation html, référencement dans des annuaires de recherche...

Le second niveau de commodité dans la navigation est garanti par des liens hypertextes qui relient les données entre elles. Ils doivent être très visibles et permettre de rebondir d'une information sur une autre tout en sachant que le retour aux rubriques principales et à l'accueil est possible rapidement.

La proposition d'une visite guidée qui, selon Djamshid Assadi, constitue « un signe d'hospitalité pour certains visiteurs qui n'assimilent que peu la position d'arborescence et préfèrent, tout au moins au début, être guidés dans leur visite », constitue le troisième niveau de commodité dans la navigation.

Un quatrième niveau aide l'internaute à se repérer par la mise à disposition d'un moteur interne. Celui-ci n'est nécessaire néanmoins que si le fonds littéraire est très important et que le moteur permet dès lors un accès par mots clés.

#### **La convivialité du site**

S'il faut offrir à l'internaute des moyens de se repérer, il faut éviter de l'envahir d'informations et d'images. Il faut donc trouver un juste équilibre, sans sacrifier

les exigences de qualité de contenu et les outils de repérage. Le fait de dédier un site à une recherche scientifique n'empêche pas de se soucier du lien à créer avec le visiteur, et donc de procurer un cadre agréable.

Trois éléments essentiels contribuent à la création d'un cadre convivial :

- Le confort visuel :

Il s'agit de créer un bon équilibre entre le dépouillement austère, qui ne met pas en valeur le contenu du site, et la surcharge d'informations. La production d'une charte graphique (couleur, caractères, utilisation d'une ou plusieurs images se rapportant au fonds ou à l'auteur mis en valeur) permet à l'internaute de se situer dans un espace virtuel cohérent. Un site dépouillé laisse de côté la dimension affective qui intervient aussi dans les processus d'apprentissage et de mémorisation. Au contraire, une surcharge d'information est perçue comme envahissante et perd le visiteur.

- Des outils conviviaux au service de la finalité du site :

Pour permettre à l'internaute de conserver une trace de son activité sur le site (choix de ressources gratuites ou payantes, lecture d'un passage intéressant d'article ou de manuscrit), il est possible de lui offrir des « marqueurs ». Le premier, déjà répandu (sites de la BnF, du Sudoc<sup>33</sup>...), est le panier. Sur un site consacré à un fonds littéraire, il permet de retenir des intentions de recours à des ressources (visualisation, téléchargement, commande lorsqu'elles sont payantes et nécessitent un mot de passe ou un envoi). Le panier peut aussi se transformer en cartable ou en bibliothèque<sup>34</sup> du visiteur en lui offrant un espace pour des notes personnelles, le stockage éventuel de données liées à la lecture d'un document (possibilité de surligner un document de manière virtuelle, par exemple). Ces outils permettent à l'internaute de circuler plus librement sur le site, de repousser certaines actions (visualisation, commande...) à la fin de la consultation ou à une fois suivante. Un lien se tisse entre le site et son utilisateur à partir de cet espace qui lui est dédié.

---

<sup>33</sup> Système universitaire de documentation : [www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr) (page consultée le 29/12/2004).

<sup>34</sup> Le Sudoc utilise le terme de « lot de sauvegarde ».

- Le souci de l'internaute :

Il suppose certaines formules de politesse, ainsi qu'une prière d'excuser la lenteur ou la complexité relative de certaines procédures (la commande d'un document par exemple).

En synthèse de cet état des paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un site consacré à un fonds littéraire, on peut proposer un tableau synoptique :

CONTENU D'INFORMATION	
Contenu du fonds et ressources liées	Lier les ressources du fonds à d'autres enrichit l'expérience de recherche, et suscite des mises à jour et visites fréquentes du site
Informations juridiques	Conditions juridiques d'accès aux documents
Informations sur les partenaires	Valorisation des partenaires <sup>35</sup> et de leur mode de participation (en nature, financière...).
COMMUNICATION INTERACTIVE	
Courriel	Recueil personnalisé de requêtes et de suggestions.
Recueil et tri de contributions	Si leur nature est bien identifiée en fonction de la qualité de l'internaute (chercheur, lecteur de l'auteur), ce recueil ouvre un espace d'échange et d'apprentissage.
Questionnaire	Il permet d'identifier des besoins et des priorités, et de faire ainsi évoluer le site.
Forum	Il permet de développer une communauté autour du fonds et du site, avec des relations plus durables et fréquentes.
Relais vers d'autres liens	Ils contribuent à intégrer le site et le fonds dans un réseau de savoirs plus large.
COMMODITÉ DE NAVIGATION	
Plan – arborescence	Présentation logique des contenus. Elle doit être présente en permanence.
Plan – menu général et contextuel	Qualité de l'arborescence qui permet de passer du général au particulier.

<sup>35</sup> Les internautes sont des partenaires du site qui peuvent être associés à son développement (contribution, enquêtes, soutien financier...).

Plan – accueil avec sommaire	Il permet une découverte synthétique des contenus, de leur mode de valorisation et de leur finalité .
Plan – retour vers l'accueil	Il doit être accessible depuis l'ensemble du site, en tant que point de départ rassurant.
Plan – visite guidée	Elle offre un mode de repérage complémentaire de l'arborescence.
Hyperliens	Ils renforcent les connexions mentales entre les ressources du fonds, du site, et d'autres références.
Moteur de recherche	Il devient nécessaire dès que l'étendue des ressources du fonds en rend l'accès complexe.
<b>CONVIVIALITÉ</b>	
Confort visuel	Equilibre surcharge / dépouillement de l'ensemble des pages du site.
Panier / Espace personnel	C'est un espace essentiel pour faciliter la visite du site et son appropriation par l'internaute.
Souci de l'internaute	Lorsqu'une procédure est complexe ou longue, le site doit prévenir l'internaute. C'est une mesure de politesse qui contribue à développer les liens avec lui.

A présent que nous avons étudié les domaines sur lesquels doivent porter les efforts dans la construction d'un site, nous proposons une présentation de sites de SCD qui valorisent leurs fonds littéraires.

### 2.2.1.3. Analyse de sites visités

Les informations données par les sites des SCD sont de profondeur diverse, allant de la simple évocation à l'exposé détaillé sur l'histoire et le contenu du fonds. La lecture du tableau ci-dessous pourra être complétée par celle d'un tableau plus détaillé en annexe 1.

Ces SCD sont les suivants (pages consultées le 18/11/2004) :

- le SCDU<sup>36</sup> d'Angers, <http://bu.univ-angers.fr/> ;
- le SCDU de Caen,

---

<sup>36</sup> SCDU : Service Commun de la Documentation de l'Université.



<http://www.unicaen.fr/unicaen/service/scd/SCD.htm> ;

- la BIU de Montpellier,  
<http://www.biu.univ-montp1.fr/index2.html> ;
- le SCDU de Tours, <http://www.scd.univ-tours.fr> ;
- le SCDU de Marne-la-Vallée,  
<http://www.univ-mlv.fr/bibliotheque/index.htm> ;
- le SCDU de Paris 8 (Saint-Denis),  
<http://www-bu.univ-paris8.fr/Pub/> .

Site internet (cf. références ci-dessus)						
CONTENU D'INFORMATION	SCDU Angers	SCDU Caen	BIU Montpellier	SCDU Tours	SCDU Marne-la-Vallée	SCDU Paris 8
Contenu du fonds et ressources liées	Description précise des fonds ; ressources complémentaires conséquentes (cotes des documents, articles consultables en ligne...).	Description très succincte du fonds.	Description succincte des fonds.	Description détaillée des fonds.	Description détaillée du fonds.	Description très précise du fonds, avec ressources liées (bibliographie téléchargeable en ligne...).

CONTENU D'INFORMATION (suite)	SCDU Angers	SCDU Caen	BIU Montpellier	SCDU Tours	SCDU Marne-la-Vallée	SCDU Paris 8
Informations juridiques	Evocation d'autorisations spécifiques nécessaires pour la consultation de certains documents, mais pas de détails juridiques.	Non	Non	Non	Non	Non
Informations sur les partenaires	Partenaires universitaires (contribution scientifique).	Non	Non	Oui (fonds Ramuz complété par des dons réguliers des « Amis de Ramuz » et par la fille de l'écrivain).	Non	Oui (liens avec « La Parole Errante »)
COMMUNICATION INTERACTIVE	SCDU Angers	SCDU Caen	BIU Montpellier	SCDU Tours	SCDU Marne-la-Vallée	SCDU Paris 8
Courriel (dans les pages de présentation des fonds littéraires)	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Recueil et tri de contributions	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Questionnaire	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Forum	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Relais vers d'autres liens	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non

COMMODITE DE NAVIGATION	SCDU Angers	SCDU Caen	BIU Montpellier	SCDU Tours	SCDU Marne-la-Vallée	SCDU Paris 8
Plan – arborescence	Liens de part et d'autre de l'écran : retour aisé vers l'information.	Arborescence insuffisante : il peut être difficile de retrouver certaines pages.	Arborescence globalement intelligible, même si elle nécessite de revenir à la page d'accueil pour retrouver certaines informations.	Satisfaisante quand l'obstacle de la page d'accueil (trop dépouillée) a été surmonté.	Le SCD n'a pas de site propre : ses pages sont intégrées au site de l'université. De ce fait, le plan du site est celui du site de l'université.	Arborescence claire, qui rend la recherche aisée
Plan – menu général et contextuel		Pourrait être amélioré : il permet de passer du général au particulier, mais plus difficilement de revenir en arrière.	Clair, symbolique (icônes) et agréable pour la navigation.	Clair et permettant une bonne navigation.	L'architecture du site permet de trouver l'information, mais demande un effort à l'internaute en raison d'un foisonnement d'informations proposées.	
Plan – accueil avec sommaire		Manque de précision.		La page d'accueil est excessivement dépouillée, et exige de cliquer sur « plan » pour accéder au sommaire.		
Plan – retour vers l'accueil		Bien identifiable.		Nécessite de cliquer sur « service commun de documentation », ce qui peut constituer un obstacle pour l'internaute.../...		

COMMODITE DE NAVIGATION .../...	SCDU Angers	SCDU Caen	BIU Montpellier	SCDU Tours	SCDU Marne-la-Vallée	SCDU Paris 8
				.... (une icône ou « accueil » serait plus intelligible).		
Plan – visite guidée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hyperliens (à partir des pages présentant les fonds littéraires)	Oui, vers des ressources de la bibliothèque et vers des ressources extérieures.	Non	Non	Oui	Non	Non
Moteur de recherche	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
CONVIVIALITE	SCDU Angers	SCDU Caen	BIU Montpellier	SCDU Tours	SCDU Marne-la-Vallée	SCDU Paris 8
Confort visuel	Oui	Insuffisant : contrastes trop forts entre polices de caractères (styles, tailles).	Oui	Oui	Moyen (petits caractères, information surabondante dès la page d'accueil).	Oui
Panier / espace personnel	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Souci de l'internaute	Non explicité. On peut regretter certaines mises à jour datées (2003, voire 1997 pour le fonds H. Petit).	Non explicité.	Non explicité. Aucune précision quant aux mises à jour de l'information.	Non explicité.	Non explicité. Aucune précision quant aux mises à jour de l'information.	Oui.

La première constatation qui s'impose est liée au nombre de sites présentés ci-dessus : l'information en ligne sur les fonds littéraires présents dans les SCD est encore rare, et souvent succincte. Ceci étant, dans le cas de certains sites non mentionnés ici, l'accès à l'information est tellement complexe qu'il n'est pas impossible que certaines données soient passées inaperçues. On peut par ailleurs

supposer que certaines bibliothèques sont en possession de fonds sur lesquels elles ne communiquent pas, par manque de moyens en personnels ou en l'absence d'une politique volontariste. Le fait qu'un SCD se distingue par une politique de constitution, et éventuellement de valorisation dynamique, de fonds littéraires, doit souvent au hasard de l'histoire de la bibliothèque : tel directeur ou tel conservateur motivés par ce travail auront ainsi, dans plusieurs cas, donné cette identité particulière à leur SCD.

Les constatations énoncées par Benoît Lecoq en 2000 au sujet du patrimoine des bibliothèques universitaires restent sans doute d'actualité, et sont dans une certaine mesure transposables aux fonds littéraires : « rares sont les universités à faire le lien entre leur identité et la présence de ces richesses, n'y voyant trop souvent qu'un héritage imposé et, pour ainsi dire, assez embarrassant »<sup>37</sup>. La présence de « richesses » ne se suffit donc pas à elle seule, et nécessite une véritable politique de développement, de traitement et de valorisation des fonds.

Le SCDU d'Angers offre un exemple remarquable dans le paysage universitaire par l'étendue et la mise en avant de ses fonds, notamment littéraires : Octave Mirbeau, André Dhôtel, Julien Gracq, Danièle Sallenave, Michel Tournier, Jean-Loup Trassard, Anthony Burgess, Henri Petit, Jena Thomas, Ecole de Rochefort, Serge Brindeau et Francine Caron. Leur constitution trouve son origine dans une politique de direction continuée par le nouveau directeur. Le rapport 2003 de l'Inspection Générale des Bibliothèques fait d'ailleurs état de ces collections. Ce SCD a également fait récemment parler de lui dans la presse, à l'occasion de la vente des archives d'Hervé Bazin les 28 et 29 octobre 2004, car « la moitié des archives de l'auteur de *Vipère au poing* a été préemptée par le ministère de l'éducation nationale pour l'université d'Angers »<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> Op. cit., p. 62.

<sup>38</sup> *Le Monde des livres*, vendredi 5 novembre 2004, p.II.

### 2.2.2. Des liens SCD - écrivains

Certains SCD, comme celui de Tours pour le cas du fonds Ramuz, semblent avoir établi directement une relation privilégiée avec les ayants droit d'un écrivain ou une association valorisant l'œuvre de l'écrivain. On peut également citer l'exemple de la Société Octave Mirbeau à Angers. C'est aussi cette situation qui a été à l'origine de la constitution du fonds Raymond Queneau de la bibliothèque universitaire de Dijon, comme on le verra dans la deuxième partie de ce mémoire.

### 2.2.3. L'autonomie des chercheurs

Il apparaît par ailleurs que les fonds littéraires sont souvent valorisés par des équipes d'enseignants-chercheurs. L'exemple le plus célèbre est peut-être celui du site Flaubert : <http://www.univ-rouen.fr/flaubert/> (page consultée le 27/11/2004). Il s'agit ici d'un travail de grande qualité mené exclusivement par un enseignant-chercheur, et qui valorise notamment les fonds de la bibliothèque municipale de Rouen. Dans ce cas précis, le SCD de Rouen ne participe aucunement au projet, pas même par une construction concertée d'acquisitions autour de la thématique flaubertienne.

Dans ce travail solitaire, le chercheur construit en fait une bibliothèque sans murs de manière, si l'on peut dire, sauvage. En effet, il ne dispose pas des repères bibliothéconomiques pour organiser les textes qu'il présente avec la rigueur qu'exigent les normes actuelles. C'est bien en effet une bibliothèque qui se construit par les liens et textes qu'il propose, si l'on considère une définition apparue après celle de Furetière et que Roger Chartier<sup>39</sup> restitue : « Bibliothèque est aussi un Recueil, une Compilation de plusieurs ouvrages de même nature, ou d'Auteurs qui ont compilé tout ce qui peut se dire sur un même sujet. »

La normalisation nécessaire du travail du chercheur par le bibliothécaire faciliterait une interconnexion avec d'autres sources, elles-mêmes organisées de manière cohérente.

---

<sup>39</sup> Op. cit., p. 110.

Le travail solitaire de chercheurs met parfois en évidence l'existence d'un fossé entre deux univers aux préoccupations qui peuvent paraître étrangères les unes aux autres : la création de savoir d'un côté, son organisation de l'autre. Pourtant, ces fonctions convergent, dans une contribution à diffuser le savoir en le rendant repérable et transportable :

- Le chercheur, en effectuant des revues de littératures et des métarecherches (recherches collationnant les résultats de travaux précédents), construit à sa manière des catalogues et « compilations »<sup>40</sup>.
- Lorsque le rôle du bibliothécaire ne converge pas vers ce travail de recherche, il organise l'accès physique à la connaissance par un classement basé sur des critères à vocation universelle.

Cette complémentarité se nourrit aussi de distinctions qui risquent de séparer ces univers au lieu d'en faire une richesse :

- Le chercheur peut faire bénéficier une bibliothèque de sa propre innovation, de son expertise dans son champ de recherche et d'enseignement, pour aider à repérer les documents utiles et s'assurer qu'ils sont indexés dans les catégories de sens appropriées.
- Le bibliothécaire apporte ses compétences dans l'indexation pertinente du travail du chercheur et la possibilité de le repérer dans et hors des murs de la bibliothèque. A cette première condition de diffusion de la recherche s'ajoute celle qui est juridique : les chercheurs ne sont pas toujours suffisamment sensibles au respect des droits de l'auteur (pour leur propre travail comme pour celui des autres).

Plutôt qu'un travail solitaire de chercheur, on pourrait donc imaginer une collaboration locale permettant d'intégrer la production de cette richesse dans un site commun au chercheur et à la bibliothèque. Cette collaboration locale pourrait par ailleurs contribuer à développer des réseaux plus larges autour du travail de recherche locale, en mutualisant la gestion et l'accès à des ressources et en

partageant leur bénéfice. A défaut de pouvoir acquérir des ressources telles que des fonds littéraires, une bibliothèque pourrait donc travailler au maillage de ressources locales, qu'elles contribueraient à élaborer, avec des fonds externes.

Un exemple intéressant de réseau local liant un laboratoire de recherche et une bibliothèque universitaire est celui du Centre Jacques Petit (<http://www.centrejacquespetit.com/>, page consultée le 7/9/2004), de l'Université de Franche-Comté, qui dispose d'importants fonds d'archives et de manuscrits littéraires. Ce centre héberge notamment le fonds Claudel, constitué de copies du fonds donné par la famille Claudel à la BnF. Jacques Petit, qui connaissait la famille, a créé le Centre à partir de ces copies réalisées avec l'autorisation des ayants droit.

Le SCD collabore à l'activité du Centre, mais de façon « assez informelle », selon Bruno Curatolo, le directeur du Centre, qui souhaite « renforcer les liens entre [les] deux institutions par l'arrivée au Centre d'une chaîne de numérisation ». B. Curatolo a en effet piloté un projet de numérisation des fonds : ceux-ci ne seront pas visibles sur internet en texte intégral, mais le chercheur aura accès à distance à une base de données lui permettant de localiser le document qui l'intéresse. Le Centre J. Petit pourra alors fournir sur cédérom, contre dédommagement, les éléments demandés.

#### 2.2.4. La collaboration SCD-chercheurs

Quelques collaborations entre enseignants-chercheurs et bibliothèques se sont développées. Nous proposons d'évoquer le contexte qui les favorise et d'en citer quelques exemples.

Tout d'abord l'utilité de cette collaboration est reconnue institutionnellement. Le rapport 2003 de l'Inspection Générale des Bibliothèques rappelle d'ailleurs (p. 59) « le rôle que peuvent jouer les universités et leurs SCD dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine imprimé – qui comprend à la fois les fonds rares et

---

<sup>40</sup> Nous reprenons à dessein ce terme employé dans la définition précédente de la notion de bibliothèque.



précieux et les fonds spécialisés, constituant une source importante de la recherche. »

Il entre en effet dans les attributions du SCD de mettre à la disposition des enseignants et des étudiants une documentation adaptée aux missions de l'université : il appartient donc au SCD d'œuvrer à la valorisation de fonds spécialisés qui peuvent être déposés à l'université par l'intermédiaire de chercheurs qui, du fait de leur spécialité, sont souvent plus directement en contact avec des écrivains, des sociétés savantes ou des ayants droit. C'est dans ce cadre que sont nés les Fonds Michel Tournier et Jean-Loup Trassard à Angers, ou encore les Fonds Cocteau et Roblès à Montpellier : la présence forte d'un enseignant, son rôle d'intermédiaire entre l'écrivain ou ses représentants et le SCD, ont été déterminants pour la création de ces fonds.

Le développement progressif de la valorisation des fonds littéraires des SCD sur internet fait écho à l'évolution des universités dans leur ensemble. Le SCD, en tant que service commun de l'université, est soumis à un certain nombre de règles communes et s'inscrit dans une évolution qui tend vers une nécessité de valoriser ses services pour justifier leur existence ou, à tout le moins, légitimer des demandes de crédits.

### **3. L'université française au 21<sup>e</sup> siècle : idées d'autonomie et de rentabilité. Quelles conséquences sur le S.C.D. ?**

#### **3.1. Autonomie et rentabilité**

Les questions d'autonomie et de rentabilité des universités françaises ont fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, aussi bien dans la presse d'actualité que professionnelle, et ce tout particulièrement lors de la diffusion de l'avant-projet de loi (finalement retiré) sur l'autonomie des universités, au printemps 2003.

La Conférence des Présidents d'Université, qui a exprimé des réserves sur certains éléments du projet de loi, soutenait l'idée de l'autonomie, en accord avec ses propres revendications sur un « renforcement de la responsabilisation, de l'autonomie et donc de la capacité de pilotage des universités »<sup>41</sup>. En revanche, beaucoup d'enseignants-chercheurs contestaient ces projets, et certains d'entre eux se sont alors constitués en collectifs d'opposition.

### 3.1.1. Le risque de réduire le patrimoine à une marchandise

En effet, le risque est que la question des fins soit inféodée à celle des moyens, conditionnant la mission de développement et de transmission du patrimoine scientifique et de ce qui le stimule (cas notamment des fonds littéraires qui permettent des recherches sur un écrivain, son travail de création).

En-dehors du danger de soumettre les fins aux moyens, se présente celui de réduire la question de l'utilité à celle de la rentabilité, et d'oublier l'utilité sociale de patrimoines qui ne sont pas associés à une création de valeur financière (au travers du développement de services commercialisables, de brevets...). Nous avons évoqué plus haut l'utilité sociale d'un patrimoine qui est d'abord de permettre aux héritiers d'une culture d'en prendre conscience, de situer leurs racines en même temps qu'ils innovent. Roger Chartier<sup>42</sup>, en traçant la mission des bibliothèques du futur, précise cette utilité dans le cas des fonds littéraires qui nous intéressent tout particulièrement : « La bibliothèque du futur doit être aussi le lieu où pourront être maintenues la connaissance et la compréhension de la culture écrite dans les formes qui ont été et sont encore majoritairement les siennes aujourd'hui. (...) Plus que jamais, peut-être, une des tâches essentielles des grandes bibliothèques est de collecter, protéger, recenser (...) les objets du passé. Et, ainsi, de rendre accessible l'ordre des livres qui est encore le nôtre et qui fut celui des hommes et des femmes qui lisent depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne. »

---

<sup>41</sup> Communiqué sur le projet de loi sur l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. <http://www.cpu.fr/ActU/Actu.asp?Id=578&Inst=CPU> (page consultée le 26/11/2004).

Les propos sur la recherche publique, tenus par Alain Lambert alors ministre du budget et rapportés par *Vie Universitaire*<sup>43</sup>, indiquent que la perception de cette utilité sociale du patrimoine<sup>44</sup> que constituent les différents types de recherche n'est pas immédiatement perçue: « Prouvez-moi qu'elle sert à quelque chose ! ». Demander que les formes de patrimoine que recouvre la recherche démontrent leur utilité les met dans une concurrence déloyale : certaines recherches ont une utilité évidente parce qu'elles donnent lieu à des applications pratiques, commerciales, tandis que d'autres ont besoin de plus de temps ou produisent des bénéfices qui ne s'apprécient qu'au travers d'échanges sociaux et d'expériences intimes. L'utilité d'un fonds littéraire, des recherches auxquelles il donne lieu, relève de ce rapport subjectif, du bonheur de pouvoir se rapporter à un auteur de différentes manières, à partir de différentes sources d'interprétation. Elle multiplie les possibilités et le désir de visiter un auteur pour les chercheurs, les professeurs qui relaieront leur travaux dans les lycées. L'utilité du fonds littéraire se démontre donc d'abord au travers d'une expérience de ce bonheur évoqué par Roger Chartier<sup>45</sup>, qui cite Michel de Certeau : « Bien loin d'être des écrivains, fondateurs d'un lieu propre, héritiers des laboureurs d'antan mais sur le sol du langage, creuseurs de puits et constructeurs de maison, les lecteurs sont des voyageurs ; ils circulent sur les terres d'autrui, nomades braconnant à travers les champs qu'ils n'ont pas écrits, ravissant les biens d'Egypte pour en jouir. L'écriture accumule, stocke, résiste au temps par l'établissement d'un lieu et multiplie sa production par l'expansionnisme de la reproduction. ». La valorisation de fonds a donc également pour but de contribuer à cette reproduction de lecteurs, d'écrivains et chercheurs interprètes.

L'accumulation de fonds littéraires est-elle une condition de cette reproduction ou peut-on se passer des efforts d'entretien et de valorisation que suppose cette accumulation ? Il nous semble que ce serait céder aux utopies de « bibliothèques

---

<sup>42</sup> Op. cit., p. 40.

<sup>43</sup> Jean-Michel Catin, « Les universités dans le rouge », *Vie Universitaire* N°64 (2003) : p.2-3.

<sup>44</sup> Dans l'acception large que lui donne Touraine (1973) que nous avons évoquée plus haut : celui-ci comprend aussi bien les innovations dans tous les domaines scientifiques que les objets qui nous inscrivent dans une histoire.

<sup>45</sup> Op. cit., p. 133.

idéales » qui « disqualifiant les bibliothèques encyclopédiques, encombrées et superflues, n'admettent que peu de livres »<sup>46</sup>. Chartier cite une représentation fictive, « uchronique », qu'en donne Louis Sébastien Mercier. Alors que l'auteur cité visite la bibliothèque du roi en « L'an 2440 », il lui trouve un air singulier : « Au lieu de ces quatre salles d'une longueur immense et qui renfermaient des milliers de volumes, je ne découvris qu'un petit cabinet où étaient plusieurs livres qui me parurent bien moins que volumineux. » Mercier, « intrigué demande au bibliothécaire ce qu'il est advenu. Et celui-ci de répondre qu'avant de brûler tous les livres jugés « ou frivoles ou inutiles<sup>47</sup> ou dangereux » les hommes éclairés du XXV<sup>ème</sup> siècle ont sauvé l'essentiel, qui tient en peu de place : « Comme nous ne sommes ni injustes ni semblables aux Sarrasins qui chauffaient leur bain avec des chefs-d'œuvre, nous avons fait un choix : de bons esprits ont tiré la substance de mille volumes in-folio, qu'ils ont fait passer toute entière dans un petit in-douze, à peu près comme ces habiles chimistes, qui expriment la vertu des plantes, la concentrent dans une fiole et jettent le marc grossier. Nous avons fait des abrégés de ce qu'il y avait de plus important ; on a réimprimé le meilleur : le tout a été corrigé d'après les vrais principes de la morale ».

La construction de cette bibliothèque « idéale » sur un principe d'utilité écarte la préoccupation du désir du lecteur, de sorte que lui-même comme les livres sont réduits à une perspective fonctionnelle. La personne elle-même est réifiée, moyen dans un processus de connaissance déjà finalisé. La flânerie, l'élaboration d'une mémoire personnelle des auteurs et de leurs interprètes, le souvenir des plaisirs de lire, sont superflus.

Dans une logique où la preuve de l'utilité doit anticiper l'innovation, le risque est de supprimer les occasions d'étonnement, de changement dans la répétition, l'acceptation de l'incertitude des résultats des recherches et de leur intérêt au moins immédiat. C'est la raison pour laquelle notre culture a développé une opposition entre objets et raison utilitaire d'un côté, gratuité et esthétique de l'autre. Dans un cas, la place de chaque objet ou personne se justifie par sa

---

<sup>46</sup> Op. cit., p. 112.

<sup>47</sup> Nous soulignons.

fonction, alors que dans l'autre, elle se justifie en elle-même. Ce jeu d'opposition garantit donc aussi le respect du caractère personnel des goûts, du désir, la possibilité de s'affirmer hors d'un rapport de dépendance aux autres ou à un modèle social. Par cette distinction entre l'utile et le fonctionnel, la culture garantit donc la condition de reproduction de la place des individus, dans un certain espace de libre-arbitre.

L'utilité du superflu culturel existe donc, même si elle n'est pas immédiatement évidente : elle est psychologique et sociale, en valorisant un espace d'expérience propre à la personne et qu'elle peut cultiver. En creux, le roman de Ray Bradbury *Fahrenheit 451* démontre, comme le récit de Louis-Sébastien Mercier précité, cette utilité : il évoque une société forclosée dans son obsession de fonctionnalité, de sa répétition à l'identique, et de contrôle de la pensée et du plaisir personnel.

La lecture inutile ou frivole permet à l'individu de s'éprouver comme sujet libre de penser. Elle offre un cadre d'innovation, de capacité à répéter socialement tout en osant se laisser surprendre, sans crainte de la tentative inutile ou de l'intérêt non quantifiable. Les fonds littéraires, en donnant accès aux œuvres et à leurs interprétations, font donc partie de ce cadre à entretenir et développer.

Le discours d'Alain Lambert, alors ministre du budget, sur le conditionnement des crédits de recherche en fonction de son utilité a donc contribué à creuser le « fossé grandissant qui suscite l'exaspération de la communauté scientifique et universitaire »<sup>48</sup>. Il a cautionné les craintes sur la nécessité de produire une recherche « qui sert », donc qui est utile et, d'une certaine façon, rentable. Camille Pons, également dans un article de *Vie Universitaire*<sup>49</sup>, confirme cette perception. Il cite un collectif de chercheurs anonymes, dénommé «Hélène Cherrucresco », qui dénonce l'écart entre « l'idée de liberté » que suggère l'image d'autonomie des universités et ce qui n'est en fait « qu'une autonomie de gestion, tandis que le contrôle financier par les grandes entreprises est renforcé, selon un critère de rentabilité ».

---

<sup>48</sup> Jean-Michel Catin, « Les universités dans le rouge », *Vie Universitaire* N°64 (2003) : p.2-3.

<sup>49</sup> Camille Pons, « Les arguments des opposants aux réformes », *Vie Universitaire* N°67 (2003) : p. 2-3.

Le « contrôle financier par les entreprises » évoqué dans cette citation n'est pas récent, dans la mesure où de nombreuses thèses de sciences sont financièrement soutenues par des entreprises, qui peuvent éventuellement (si un contrat a, au préalable, été conclu en ce sens) par la suite opposer un veto à la diffusion de l'information scientifique issue du travail de recherche. Dans la même logique, les ressources des laboratoires de recherche scientifique universitaire sont en partie inféodées aux entreprises qui énoncent des besoins auxquels des universitaires peuvent répondre, par le biais de contrats et de conventions de toutes sortes.

Le fait est que la plupart des universités sont déjà très engagées dans des stratégies de ressources propres, dépendantes du marché local, donc soumises à des logiques économiques. Il peut s'agir, en premier lieu, d'une dépendance à des subventions. Camille Pons<sup>50</sup> rappelle ainsi dans *Vie Universitaire*, en novembre 2003, que 4,7% du budget de la région Rhône-Alpes en 2002 a été consacré à l'enseignement supérieur. Il y a donc une attente forte de la part des instances locales à l'égard de l'université, qui se trouve engagée par ces subventions à adapter son offre à la demande (notamment en termes de formation continue, particulièrement dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience). Jean-Michel Catin cite également le cas<sup>51</sup>, en septembre 2003, d'autres universités encore plus dépendantes : ainsi, l'université Louis Pasteur de Strasbourg « rencontre des difficultés ». « Parce qu'elle dispose de ressources propres importantes, elle subit de plein fouet le ralentissement économique. Ses activités contractuelles sont en baisse, des entreprises étalant, par exemple, des contrats d'un an sur deux. »

La question de l'utilité se double donc de celle sur les instances qui en décident, de leur considération de ce qui est important dans notre patrimoine, notre rapport au futur et au passé. La fonction et l'objectif des entreprises n'est pas a priori de contribuer au développement de la place du superflu et de l'incertain (par exemple, les recherches dont la possibilité d'utilisation, immédiate en tout cas, est limitée) dans notre culture, à part celles dont l'activité se situe dans le luxe, ou qui soignent

---

<sup>50</sup> Camille Pons, « Régions et universités : la coopération obligée », *Vie Universitaire* N°66 (2003) : p. 14-15.

<sup>51</sup> J.-M. Catin, op. cit.

leur image de marque au travers de fondations et de dons. Par ailleurs, la dépendance à l'égard de ces instances présente le risque d'être soumis à leurs aléas financiers et de politique marketing, ainsi que celui d'être forcé de réduire la culture à une marchandise pour soutenir son développement. Il faudrait donc penser la valorisation des écrivains, les recherches et les moyens qui la soutiennent, en fonction des possibilités de vente, de fournir des supports publicitaires aux investisseurs. Sans prôner une vision désintéressée de la culture ni mépriser des échanges commerciaux qui contribuent à son partage, il importe de veiller à ce qu'elle ne devienne pas qu'une marchandise.

### 3.1.2. Une préoccupation utilitaire pertinente

Si la question de l'utilité du patrimoine comporte des dangers, celle de l'utilité des moyens d'accès à celui-ci, d'entretien et de valorisation, est nécessaire. L'interrogation sur la légitimité d'objets tels que des photocopies, des vidéos, des numérisations à faire partie d'un fonds littéraire, d'une bibliothèque universitaire, est un premier élément de réponse. Le second vient d'une réflexion plus approfondie sur l'organisation des moyens qui peuvent favoriser des échanges autour des auteurs et de leurs œuvres - sans négliger de valoriser les écarts qu'introduisent ces ressources avec les traces de l'acte de création de l'auteur.

### 3.1.3. Des conditions organisationnelles

Benoît Lecoq<sup>52</sup> insiste sur l'importance de structures de coordination, nationale et régionales, des missions de valorisation des collections dans les bibliothèques universitaires (notamment pour déterminer « les clés de répartition en matières de crédits et de personnel »). Pour inciter les universités à s'investir dans cet effort patrimonial, B. Lecoq<sup>53</sup> propose également « l'attribution d'un label spécifique, fondé sur des critères et des engagements, qui distinguerait les établissements dont

---

<sup>52</sup> Op. cit.

<sup>53</sup> Ibid., p. 64.

la mission patrimoniale mérite d'être fortement soutenue par l'Etat, en moyens humains comme en moyens financiers ».

Ces missions nécessitent également d'être servies par des personnels compétents en entretien et mise à disposition des fonds, ainsi qu'en communication. Les spécialistes en gestion des ressources humaines distinguent habituellement trois types de compétences, qui sont les savoirs (connaissances théoriques), les savoir-faire (connaissances pratiques) et les savoir-être (connaissances comportementales, relationnelles).

L'évolution des moyens d'entretien, de valorisation et de partage des ressources faisant partie de fonds implique un apprentissage régulier, un travail de veille à l'égard des TICE (numérisation, utilisation d'Internet) en tenant compte de leur efficacité (efficacité au regard des finalités et besoins déjà discutés). Dans cette question de l'efficacité, celle de la rentabilité des moyens tient une place non négligeable sans pour autant devenir la finalité première. La question de la rentabilité prend ici en compte le caractère limité des ressources qui conduit à répéter les arbitrages dont Gabriel Naudé évoquait déjà la nécessité dans son « Avis pour dresser une Bibliothèque »<sup>54</sup>. Alors même qu'il s'adresse à un collectionneur, Naudé défend l'idée d'une bibliothèque dont la finalité est le partage avec, pour conséquence, un souci d'efficacité des investissements : « Il est bien plus utile et nécessaire d'avoir, par exemple, grande quantité de livres fort bien reliez à l'ordinaire, que d'en avoir seulement plein quelque petite chambre ou cabinet delavez, dorez, reglez, et enrichis avec toute sorte de mignardise, de luxe et de superfluité. »<sup>55</sup>

La préoccupation de l'utilité des investissements fait écho à la question du superflu, mais au lieu de porter sur les fins, elle porte sur les moyens. Ce souci aboutit à la question de la légitimité des objets conservés, au regard de la finalité de la bibliothèque. Nous ne l'évoquons que pour la lier à celle de la rentabilité, ou plutôt de l'efficacité, en citant encore Naudé : « Toutefois pour ne laisser cette

---

<sup>54</sup> Roger Chartier (op. cit., p. 108), dont nous tirons cette référence, précise que cet avis était « adressé en 1627 à Henri de Mesme, président à mortier au Parlement de Paris, grand collectionneur de livres ».

<sup>55</sup> Ibid p. 109.



quantité infinie ne la définissant point, et aussi pour ne jeter les curieux hors d'espérance de pouvoir accomplir et venir à bout d'une telle entreprise, il me semble qu'il est à propos de faire comme les médecins, qui ordonnent la quantité des drogues suivant la qualité d'icelles, et de dire qu'on ne peut manquer de recueillir tous ceux qui auront les qualitez et conditions requises pour estre mis dans une bibliothèque »<sup>56</sup>.

### **3.2. La recherche en littérature**

Jusqu'à une période récente, la recherche en littérature, en termes d'organisation financière, semblait à mille lieues de la recherche en sciences « dures » voire même de la recherche en sciences humaines. La question de l'utilité de la recherche littéraire, et a fortiori de sa capacité à être rentable, ne se posait pas : il lui suffisait d'exister.

Mais les universités françaises sont désormais confrontées à des arbitrages budgétaires parfois délicats. Eric Espéret, président de l'université de Poitiers et de la commission des moyens et des personnels à la Conférence des Présidents d'Université, soulignait en septembre 2003<sup>57</sup> que « tout le monde est à un niveau bas des fonds de roulement ». Cette tendance s'est confirmée depuis, comme l'ont notamment prouvé des débats qui ont animé le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 octobre 2004.

Dans un tel contexte, seuls les laboratoires qui peuvent faire état de leur capacité à être rentables peuvent réellement tirer leur épingle du jeu et peser dans la politique universitaire. Les autres laboratoires courent le risque de disparaître, ou en tout cas de voir à très court terme leurs moyens réduits par mesure d'économie.

Le Centre Jacques Petit de l'université de Franche-Comté a ainsi été confronté en 2003 à une suppression de 50% de ses crédits du ministère. Cette mesure a été

---

<sup>56</sup> Ibid., p. 109.

<sup>57</sup> Op. cit.

prise à partir du seul critère du nombre de chercheurs titulaires au moment de la signature du contrat quadriennal, alors que des postes vacants ont été pourvus peu après. Il n'a été procédé à aucune réévaluation de la situation. Par conséquent, pour survivre, le Centre Jacques Petit s'est trouvé dans l'obligation de s'adapter à la situation. Des subventions locales (du Conseil Général du Doubs) lui ont permis d'aller jusqu'au bout de son projet d'acquisition de matériel de numérisation, et l'équipe du centre de recherche a développé une stratégie inédite : un outil de recherche dans le fonds numérisé sera accessible sur internet, mais les fichiers de manuscrits numérisés pourront être envoyés (sur cédérom) à la demande contre un dédommagement financier qui, sans amortir complètement les investissements, permettra toutefois au Centre Jacques Petit de dégager quelques moyens supplémentaires.

### **3.3. L'évolution des SCD**

En tant que services communs de l'université, les services communs de la documentation ont évolué au même rythme et sont soumis, à quelques détails près, aux mêmes contraintes que les autres services communs universitaires. Les attributions de postes sont gérées directement par le ministère, de même que des crédits fléchés alloués notamment à la documentation. Mais les SCD ne sont plus dans la période faste de la fin des années quatre-vingts et du début des années quatre-vingt dix, et crédits attribués directement par l'administration centrale ne riment plus avec corne d'abondance. Les directions de SCD sont elles aussi, aujourd'hui, amenées à établir des priorités et faire des choix dans les dépenses. Le cadre contractuel (contrat quadriennal) leur impose par ailleurs de formaliser des politiques et des projets, et d'argumenter pour justifier des demandes de crédits.

Certains services en bibliothèque universitaire sont payants, comme celui du prêt entre bibliothèques, mais il ne s'agit que d'une forme très relative d'amortissement des frais engagés, de même que les droits d'inscription versés par les lecteurs : les tarifs de prêt entre bibliothèques ne permettent en aucun cas de dégager des

bénéfices qui pourraient être attribués au développement d'autres services de la bibliothèque.

Afin de proposer un très haut niveau de prestations, des bibliothèques ont cependant fait le choix de facturer certains de leurs services au coût réel : c'est le cas de la bibliothèque Cujas et de son service de renseignement bibliographique juridique. Certains SCD ont également adopté cette démarche pour répondre à des demandes importantes de formation des usagers.

#### **4. Dynamique bibliothèque – chercheurs**

Dans un contexte de rationalisation des dépenses, la tendance logique est donc à la mutualisation des ressources et des énergies pour des projets qui concernent aussi bien le SCD que les chercheurs.

C'est une des pistes suggérées par Bruno Curatolo à la bibliothèque universitaire de Dijon pour la valorisation de son fonds Raymond Queneau : dans la mesure où celui-ci est destiné à des chercheurs en littérature française, pourquoi ne pas associer l'UFR Lettres et Philosophie de l'université de Bourgogne au financement d'un projet de numérisation ? Par ailleurs, des enseignants-chercheurs de cette même université ont été sollicités pour intégrer le comité scientifique du fonds Raymond Queneau. Ainsi, les orientations dans la gestion du fonds répondront au souci d'une dynamique de collaboration entre le SCD et les chercheurs, auxquels il arrive d'ailleurs déjà d'intervenir à la bibliothèque pour des conférences en plus de leurs suggestions d'acquisition.

## **Partie 2**

### ***L'intégration du fonds Raymond Queneau au S.C.D.U. de Bourgogne***

La mission particulière qui m'a été confiée pour la durée de mon stage portait sur la réception du fonds Raymond Queneau. Trois axes essentiels de travail ont été progressivement définis :

- un travail d'investigation sur l'histoire du fonds ;
- une analyse des moyens et des contraintes pour l'intégration et la valorisation du fonds ;
- une évaluation des différentes étapes du projet pour les mois voire les années à venir.

L'accueil du fonds a été voulu et géré par Jean-François Seron ; il a au préalable mené, avec un enseignant-chercheur de l'université de Bourgogne, une réflexion sur l'intérêt pour l'université d'accueillir le fonds.

Dans la bibliothèque universitaire, deux membres du personnels ont été (et continueront à être) particulièrement associés au projet :

- le conservateur responsable du fonds ancien, qui apporte notamment une expertise sur la conservation des documents ;
- la bibliothécaire responsable des acquisitions en littérature française, qui avait déjà manifesté son implication en organisant une exposition à la bibliothèque pour le centenaire de la naissance de Raymond Queneau, en 2003.

Ma place dans cette équipe a été celle d'une consultante chargée d'explorer des pistes, d'assurer une coordination entre les personnes impliquées et d'émettre des propositions. Les diverses décisions qui sont évoquées dans les pages suivantes

(choix des matériaux de conservation, de la politique de numérisation, des modalités de communication des documents...) ont été prises collégialement, lors des réunions rassemblant « l'équipe Queneau », à savoir les trois personnes ci-dessus et moi-même.

## **1. Le fonds et son histoire**

### **1.1. Pourquoi Dijon ?**

Lorsqu'on évoque la présence d'un fonds Raymond Queneau à Dijon, la première question qui naît sur toutes les lèvres est : « Pourquoi Dijon ? ». On ne connaît en effet à l'écrivain aucun attachement particulier à la Bourgogne ni à sa capitale : il n'en est pas originaire, et n'y a pas vécu ni travaillé. A cette inévitable interrogation, Jean-François Seron, le directeur-adjoint du S.C.D.U. de Bourgogne, répond par la boutade : « Parce que c'était lui, parce que c'était moi ! ». « Lui » ne fait pas ici référence à Raymond Queneau mais à son fils et ayant droit, Jean-Marie Queneau. C'est en effet le hasard d'une rencontre dans un cadre privé qui a donné lieu à des rapprochements entre la bibliothèque universitaire de Dijon, en la personne de Jean-François Seron, et l'ayant droit.

### **1.2. Historique du projet**

#### **1.2.1. Limoges et la création du C.I.D.R.E.<sup>58</sup>**

Contrairement à la Bourgogne, le Limousin a occupé une place particulière dans la vie de Raymond Queneau car il y a vécu, avec son épouse et son fils, chez le peintre Elie Lascaux pendant une partie de la seconde guerre mondiale.

---

<sup>58</sup> Centre International de Documentation, de Recherche et d'Édition Raymond Queneau.

Le C.I.D.R.E. a été fondé en 1987 sous forme d'association de loi 1901 par un groupe de passionnés de Raymond Queneau, et avec l'appui de son fils et ayant droit, Jean-Marie. Madame le Professeur Claude Debon, qui enseignait à l'université Paris 3, avait préparé l'édition des œuvres poétiques de Raymond Queneau dans la collection de la Pléiade chez Gallimard et avait pour ce faire bénéficié de l'autorisation de Jean-Marie Queneau de réaliser de nombreuses photocopies de manuscrits de l'écrivain. Ce monumental fonds de photocopies méritait d'être mis à la disposition de tous les chercheurs. Marcel Troulay, directeur de la bibliothèque universitaire de Limoges, proposait des locaux pour accueillir l'association naissante. Mary-lise Billot, qui préparait une thèse de doctorat sur *Les Fleurs Bleues* à Limoges, fut recrutée pour animer le fonds qui a rayonné aussi bien par les demandes de consultation faites par des chercheurs que par l'organisation de colloques, de conférences et de publications.

### 1.2.2. Le C.D.R.Q. de Verviers

Le C.I.D.R.E. ne fut pas le premier centre de documentation sur Queneau à proposer l'accès à des photocopies de manuscrits. Son existence a en effet été précédée par celle du C.D.R.Q.<sup>59</sup>, fondé par André Blavier à Verviers (Belgique) en 1977, après le décès de Raymond Queneau. Jean-Marie Queneau a apporté son soutien à cette création, et souhaitait confier les manuscrits originaux à André Blavier. La France l'en a empêché en faisant valoir son droit de préemption. Il a cependant communiqué au C.D.R.Q. toutes les coupures de presse obtenues par Raymond Queneau chez Gallimard. Par ailleurs, le C.D.R.Q. s'est rapidement enrichi au début des années quatre-vingts de copies de manuscrits originaux.

André Blavier a pris sa retraite en 1987, et fut remplacé par Suzanne Bagoly-Meyer qui gère toujours le fonds. Celui-ci est intégré à la bibliothèque municipale

---

<sup>59</sup> Centre de Documentation Raymond Queneau, <http://www.verviers.be/biblio/dep/cdrq.html> (page consultée le 9/11/2004).

de Verviers ; le C.D.R.Q. n'a donc pas de ressources financières propres, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour l'avenir du fonds.

### 1.2.3. La gestion du fonds à Limoges

Mary-lise Billot, au moment de la création du C.I.D.R.E., connaissait bien les atouts et les défauts du C.D.R.Q. et a pu tirer des enseignements de cette expérience. Elle a ainsi eu à cœur de constituer un fonds cohérent, organisé de manière rigoureuse pour la consultation des documents. Une collaboration suivie entre S. Bagoly-Meyer et M.-L. Billot a par ailleurs permis aux deux fonds de se compléter réciproquement par l'échange des photocopies manquantes.

L'exploitation du fonds du C.I.D.R.E. n'a cependant jamais été réellement formalisée, et son fonctionnement n'a pas suivi l'évolution de la bibliothèque qui l'hébergeait : aucun traitement informatisé des fonds manuscrits et des dossiers de presse n'a été entrepris, et aucun fichier informatique n'a été transmis lors du déménagement du fonds. Il n'y a pas eu non plus de formalisation des contraintes liées aux droits d'auteurs. Le fait que Jean-Marie Queneau exerçait des fonctions de conseil dans l'association a peut-être autorisé ce flou administratif, dans la mesure où sa présence constituait sans doute une forme de limite implicite à l'exploitation des documents. (De la même façon, le C.D.R.Q. de Verviers ne propose pas de formulaire pour des consultations ou copies de documents mais, en cas de besoin, communique aux chercheurs les coordonnées de Jean-Marie Queneau, qui répond au cas par cas).

Mary-lise Billot faisant en quelque sorte office de gardienne du temple, de par sa connaissance de l'œuvre et du microcosme queniens, on peut aisément comprendre que le fonds ait progressivement cessé de rayonner après son départ en 1997. C'est cette année-là également que Claude Debon a pris sa retraite, ce qui a pu avoir comme effet une baisse du nombre de demandes de consultation de documents aussi bien au C.I.D.R.E. qu'au C.D.R.Q. (baisse attestée par Suzanne Bagoly-

Meyer). Les étudiants de Claude Debon étaient en effet à l'origine de nombreuses recherches.

C'est dans un contexte de projet de travaux et de déménagement, et à l'occasion du centenaire de la naissance de l'écrivain, que la direction de la bibliothèque universitaire de Limoges a émis le désir de prendre une décision sur le devenir de ce fonds qui n'était plus exploité.

## **2. L'intégration du fonds et sa valorisation**

### **2.1. Installation et conservation**

#### **2.1.1. Le transfert du fonds**

Plusieurs réunions se sont tenues à Limoges en 2003, rassemblant les principaux acteurs du microcosme quenien autour du directeur du S.C.D. de Limoges et du responsable de la section lettres. Ils avaient pris la décision de se séparer du fonds, mais le bénéficiaire n'était pas encore choisi. Des conflits d'intérêts se sont exprimés car le fonds du C.I.D.R.E. a intéressé plusieurs bibliothèques, représentées lors des réunions et soutenues par des acteurs différents voire en conflit. En définitive, l'influence de Jean-Marie Queneau (qui tenait à ce que le fonds soit réellement exploité) a orienté le choix de l'université de Limoges : le fonds serait cédé à l'université de Bourgogne.

Cette cession a donné lieu à une convention<sup>60</sup>, signée le 16 juin 2004 par Jean-Marie Queneau, le président de l'université de Limoges et le président de l'université de Bourgogne, et qui engage l'université de Bourgogne à, entre autres :

---

<sup>60</sup> Cf. annexe 2.3.



- « sauvegarder l'intégrité du fonds reçu, à poursuivre les actions de diffusion par des moyens appropriés », dans le respect des droits d'auteur ;
- « réunir les moyens pour » mettre en œuvre une numérisation des documents les plus fragiles afin de garantir leur conservation ;
- remettre le fonds à une autre université ou aux archives Gallimard (selon le souhait de l'ayant droit) dans le cas où elle ne serait pas en mesure de tenir ses engagements.

Le fonds a finalement été déplacé le 9 septembre 2004 par le directeur-adjoint et le responsable de la section droit-lettres du S.C.D.U. de Bourgogne, et installé dans un magasin de la section droit-lettres de la bibliothèque universitaire de Dijon.

### 2.1.2. Description du fonds<sup>61</sup>

Ma première initiative, après la participation au déballage des cartons et au rangement du fonds sur les étagères du magasin, a consisté à réaliser une première évaluation superficielle de tous ces documents. Il s'agissait en effet de s'assurer que ce qui nous avait été remis correspondait bien, globalement, aux documents annoncés<sup>62</sup>, et de mieux se représenter à quoi faisaient référence les divers fichiers d'inventaire et de classement. J'ai donc fait le point par type de document<sup>63</sup>, ce qui m'a permis de dégager treize catégories de documents :

- des photocopies de manuscrits et de tapuscrits de travail de Raymond Queneau ;
- des photocopies d'articles de presse datés de 1920 à 1996 ;
- des photocopies de textes divers de Queneau (notamment publiés dans des revues) ;
- des classeurs contenant des documents divers : autour de Queneau, archives du C.I.D.R.E....

---

<sup>61</sup> Cf. note de J.-F. Seron, annexe 2.2.

<sup>62</sup> Cf. note de J.-F. Seron et document du CIDRE, annexes 2.2 et 2.10

- des thèses et mémoires français et étrangers depuis les années 60 ;
- des affiches et photographies ;
- des documents audiovisuels ;
- des œuvres de Queneau en français ;
- des œuvres de Queneau en langues étrangères ;
- des monographies sur Queneau ;
- des documents (monographies essentiellement) lus par R. Queneau ;
- des photocopies de Cahiers du Collège de Pataphysique ;
- des catalogues d'exposition et périodiques variés.

Devant une telle variété, la nécessité d'établir une priorité dans le traitement des documents s'est très vite imposée. Dans le contexte des travaux de déménagement au S.C.D. de Limoges, le fonds avait été mis sous cartons sans respecter le classement du C.I.D.R.E. Seuls les classeurs ainsi que les photocopies de manuscrits, classées et archivées, ont retrouvé très vite leur ordre initial. La décision d'accorder la priorité à ces photocopies était par ailleurs implicite, dans la mesure où l'idée de leur numérisation avait été évoquée dès la signature de la convention.

Enfin, l'originalité du fonds réside essentiellement dans ces documents (dont l'intérêt est notamment de réunir, même si c'est sous une forme photocopiée, des manuscrits qui sont maintenant dispersés), bien plus que dans des monographies disponibles dans le commerce ou dans d'autres bibliothèques.

Les dossiers de presse constituent un cas particulier : ils forment un ensemble susceptible d'intéresser des chercheurs, mais leur traitement bibliothéconomique est pour le moment lacunaire et une numérisation ne saurait être envisagée à très court terme pour des raisons juridiques. Des questions inhérentes à ce type de fonds ont en effet orienté la réflexion sur son traitement.

---

<sup>63</sup> Cf. tableau en annexe 2.5.

### 2.1.3. Des problématiques spécifiques

#### 2.1.3.1. *Questions matérielles*

Si la numérisation des documents a été aussi spontanément évoquée dans la convention, c'est bien en raison du support : la photocopie a une durée de vie très limitée, d'autant plus quand elle a été conservée dans des conditions non optimales. Ce fut le sort réservé aux photocopies du C.I.D.R.E., dont j'ai pu constater qu'elles se gondolaient car elles n'avaient pas été conservées à plat. L'encre de celles conservées dans des pochettes en plastique commence à s'effacer. L'urgence d'organiser une meilleure conservation des documents s'est donc vite imposée, car l'objectif d'une numérisation ne dispense pas la bibliothèque universitaire de Dijon de conserver au mieux ce fonds qui lui a été confié.

Un stage sur la conservation du document en feuille que j'ai eu l'occasion d'effectuer aux Archives Municipales de Dijon m'a particulièrement sensibilisée à ces questions, et m'a permis de découvrir l'existence des matériaux de conservation adaptés : pochettes polyester, papier neutre... Ces matériaux sont néanmoins onéreux, et les moyens financiers qui peuvent être dégagés par la bibliothèque pour le fonds Raymond Queneau sont limités. On peut d'ailleurs légitimement se demander si la conservation d'un fonds de photocopies justifie un investissement substantiel.

Le conservateur responsable du fonds ancien a donc proposé une solution intermédiaire en termes de prix mais très satisfaisante pour la conservation : l'acquisition de papier crescent et de boîtes en polypropylène. Afin de réduire les frais d'envoi, les commandes de matériel pour le fonds Queneau seront groupées avec celles destinées au fonds ancien.

Deux magasiniers, habitués à travailler sur le fonds ancien, seront associés au traitement des photocopies de manuscrits, supervisé par le responsable du fonds ancien et par la bibliothécaire chargée des acquisitions en littérature française :

vérification du foliotage des liasses au regard du fichier d'inventaire dactylographié transmis par le C.I.D.R.E., estampillage, classement dans des pochettes en matériau adapté et rangement dans des cartons qui seront conservés à plat. Après des essais, le temps nécessaire à ce travail a été évalué à 100 heures, ce qui devrait pouvoir être réalisé pour le printemps 2005.

Le traitement matériel des autres types de documents, notamment les photographies et les affiches, sera envisagé dans un deuxième temps. Un carton de photographies a d'ailleurs intégré sur le tard (faute de place dans le camion lors du transfert) le fonds de Dijon, car il a été apporté le 18 novembre par le responsable de la section lettres du S.C.D.U. de Limoges.

Une numérisation, même si elle ne dispense pas de gérer la conservation des photocopies, permettrait bien entendu d'assurer un avenir à celles-ci, mais elle soulève en revanche de sérieuses questions juridiques.

#### 2.1.3.2. *Questions juridiques*

Simultanément à l'arrivée du fonds à la bibliothèque universitaire de Dijon, je me suis plongée dans une analyse des contraintes juridiques qui pèsent sur l'exploitation de tous ces documents<sup>64</sup>. Il importe d'ailleurs de rappeler que le code de la propriété intellectuelle dresse (article L. 112-2) la liste des œuvres protégeables par le droit d'auteur. Cette liste, en constante évolution du fait de la jurisprudence, englobe l'ensemble des types de documents du fonds Raymond Queneau.

Un certain nombre de questions se posaient d'autorité :

- Dans quelle mesure (ou à quel prix) la numérisation des photocopies de manuscrits est-elle possible, puisqu'une grande partie des manuscrits

---

<sup>64</sup> Cf., en annexe 2.6 le tableau dans lequel j'ai fait le point sur les contraintes juridiques qui régissent les différents types de documents.

(lesquels exactement ?) a été vendue par Jean-Marie Queneau ? La titularité de la propriété intellectuelle par l'ayant droit suffit-elle face au titulaire de la propriété matérielle ? Quel est le poids du contrat de vente ?

- Quels droits d'auteurs régissent les différents types de documents : photocopies de manuscrits, photocopies d'articles de presse, documents iconographiques, audiovisuels... ?
- De quelle latitude dispose la B.U. de Dijon pour donner accès aux divers documents du fonds, notamment des photocopies d'articles de presse, des documents audiovisuels « artisanaux » (enregistrements d'émissions télévisées, de colloques...), des photographies dont on ne connaît pas les auteurs ?

Des lectures<sup>65</sup> et des contacts avec le CFC<sup>66</sup>, avec un avocat spécialiste du droit de l'information<sup>67</sup> et avec la sous-direction des bibliothèques<sup>68</sup> m'ont permis de dégager notamment les éléments suivants :

- Depuis une directive européenne de 1993, et quel que soit le type de document, l'ayant droit est titulaire des droits d'auteur soixante-dix ans après le décès de l'auteur.

Une nouvelle directive européenne sur les droits de la propriété intellectuelle et industrielle a par ailleurs été adoptée en 2004, faisant obligation à tous les Etats membres de la communauté européenne de mettre en œuvre, dans les deux années à venir, des dispositions protégeant de manière comparable les droits de la propriété intellectuelle.

- Le code de la propriété intellectuelle établit une distinction entre les droits moraux (art. L. 121-1), qui sont incessibles, inaliénables et perpétuels, et les droits patrimoniaux (art. L. 122-1). Ces derniers, soumis à la règle des soixante-dix ans, sont cessibles et peuvent donc faire l'objet de contrats. Mais même dans le cas d'un contrat de vente, il importe de rester conscient

---

<sup>65</sup> Cf. bibliographie.

<sup>66</sup> Centre français d'exploitation du droit de copie, <http://www.cfcopies.com/V2/> (page consulté le 9/11/2004).

<sup>67</sup> Remerciements à M<sup>e</sup> Alain Marter.

<sup>68</sup> Remerciements à Mme Valérie Neveu.

de la distinction entre propriété matérielle et propriété intellectuelle. En effet, selon l'article L. 111-3 du CPI, en cas de vente d'un manuscrit, par exemple, « l'acquéreur de cet objet n'est investi, du fait de cette acquisition, d'aucun des droits prévus par le présent code [...]. Ces droits subsistent en la personne de l'auteur ou de ses ayants droit qui, pourtant, ne pourront exiger du propriétaire de l'objet matériel la mise à disposition de cet objet pour l'exercice desdits droits. »

L'ayant droit demeure donc titulaire des droits de la propriété intellectuelle. Néanmoins, la jurisprudence étant parfois difficile à interpréter pour un profane, il est recommandé de faire appel à un spécialiste du droit de l'information pour analyser les contrats de vente afin de ne pas prendre de risque dans le cadre d'un projet de grande ampleur.

- Les seules contraintes qui pèsent sur les photocopies de manuscrits du fonds Queneau ont trait à la numérisation : comme il s'agit d'un nouveau support, la numérisation de ces documents (même à seule fin de conservation) nécessite l'accord du titulaire des droits. Il importe donc d'établir la liste des manuscrits qui ont été vendus, et d'analyser les contrats de vente pour établir avec certitude qui est en possession des droits.
- La consultation sur place et la photocopie des dossiers de presse est autorisée car le contrat signé entre l'université et le C.F.C. autorise les « photocopies pédagogiques » réalisées dans le cadre de la B.U. En revanche, pour une numérisation, l'accord de l'ayant droit est indispensable, et il faut dans ce cas contacter l'éditeur du périodique pour remonter à la source : dans le cas des périodiques, selon les contrats, l'ayant droit est soit l'auteur de l'article soit l'éditeur du périodique.
- Seules les photographies considérées comme « œuvres originales » sont protégées. Ceci suppose qu'elles aient été réalisées par un artiste identifié, qu'elles soient signées par lui, et aient fait l'objet d'un tirage de trente exemplaires maximum.

Tous ces éléments appellent un important travail de recherche et d'identification des ayants droit. Une partie de ce travail pourrait être réalisée, avec du temps et de l'acharnement, en interne, mais une consultation juridique s'avère indispensable pour analyser certains points qui nécessitent d'être soumis au regard d'un spécialiste du droit de l'information : c'est particulièrement le cas des photocopies de manuscrits dont les originaux ont été vendus à des bibliothèques ou à des particuliers.

Devant la complexité de ces questions juridiques, le choix a été fait de donner la priorité, dans un premier temps, à l'accès à une consultation sur place des photocopies de manuscrits, avec une réflexion parallèle sur le projet de leur numérisation.

## **2.2. Communication et valorisation**

### **2.2.1. La communication sur place**

Pour tous les acteurs du projet, et particulièrement pour Jean-François Seron qui l'a porté dès le départ, l'objectif premier est de ne pas retomber dans la léthargie qui a frappé le C.I.D.R.E. après 1997. Afin de ne pas perdre de temps, il a paru raisonnable d'organiser tout d'abord la consultation des copies de manuscrits pour le printemps 2005, avec l'idée que des étudiants et des chercheurs pourraient ainsi se pencher sur ces documents et projeter des travaux de recherche pour la rentrée universitaire de l'automne 2005.

Dans ce cadre, j'ai préparé un formulaire de consultation du fonds Raymond Queneau, dont la trame pourrait être réutilisée à l'avenir pour la consultation des documents du fonds ancien. Ce travail a fourni l'occasion de définir une politique de traitement et d'accès aux documents :

- sous quelle forme, quelle procédure, allait-on les communiquer ?
- qui allait gérer la communication ?
- dans quel espace de la bibliothèque ?
- quels droits (copie, édition) allait-on accorder aux utilisateurs ?
- prévoir un alinéa sur l'article 34 de la loi « Informatique et libertés » (constitution d'un fichier des utilisateurs du fonds), etc.

Tous ces points sont évoqués dans le formulaire<sup>69</sup>, qui constitue également un règlement de consultation du fonds. En guise d'étape finale avant transmission du fichier à un imprimeur, ce formulaire a été transmis à la conseillère juridique de l'université, qui l'a approuvé.

La consultation du fonds suppose également de proposer au chercheur un accès au fichier d'inventaire des copies de manuscrits. Celui-ci, dactylographié et transmis par le C.I.D.R.E., se présente pour l'instant sous forme de document photocopié relié en format A4. Sa rétroconversion est envisagée dans le cadre du projet de numérisation.

## 2.2.2. La valorisation sur le web

### 2.2.2.1. *Rétroconversion et numérisation*

L'idée de faire numériser, dans un premier temps, les photocopies de manuscrits a en effet été retenue. La réflexion financière et juridique se fera simultanément.

J'ai pris contact avec plusieurs entreprises<sup>70</sup> auxquelles j'ai soumis les éléments-clés du projet<sup>71</sup>. Selon le montant des devis, plusieurs solutions pourront être envisagées :

---

<sup>69</sup> Cf. annexe 2.11.

<sup>70</sup> AJLSM, Jouve, Archimed.

<sup>71</sup> Cf. annexe 2.8.



- Une prise en charge de l'ensemble du projet par la B.U., avec éventuellement une recherche de subventions notamment auprès de l'U.F.R. Lettres et Philosophie de l'université de Bourgogne ;
- Si le montant du devis est trop élevé, la B.U. pourrait, à court terme, prendre uniquement en charge la rétroconversion de l'inventaire des photocopies de manuscrits et sa transformation en une base de données qui serait accessible sur le web (en E.A.D.<sup>72</sup>, par exemple). Dans ce cas, le reste du projet de numérisation demanderait à faire l'objet de subventions dans le cadre du prochain contrat de plan quadriennal<sup>73</sup> ;
- Enfin, dans le pire des cas (impossibilité de dégager des moyens financiers), l'ensemble du projet de numérisation et de rétroconversion serait à intégrer au volet documentaire du prochain contrat quadriennal.

Dans tous les cas, la rétroconversion du catalogue sur fiches référençant une partie des dossiers de presse et d'autres documents du fonds devra être envisagée. Une réflexion sur la numérisation d'autres documents que les photocopies de manuscrits ne pourra être sérieusement menée qu'après une consultation juridique, une recherche des ayants droit et un examen des possibilités pour la B.U. d'exploiter les documents.

#### 2.2.2.2. *L'accès à distance*

La constitution d'une base de données (consultable sur le web) à partir de l'inventaire aurait plusieurs atouts :

- Les contraintes juridiques ou financières risquant de retarder la mise en ligne de photocopies numérisées, l'accès à distance à une base d'inventaire rendrait le fonds Raymond Queneau visible sur internet et lui permettrait de se faire connaître ;

---

<sup>72</sup> Encoded Archives Description.

<sup>73</sup> Le contrat actuel couvre la période 2003-2006. La réflexion pour le prochain contrat pourrait donc débuter dès 2005.

- Possibilité pour le chercheur d'identifier à distance quelle partie du fonds est susceptible de l'intéresser, et donc de préparer sa visite à la B.U. C'est dans cette optique que nous avons fait le choix d'autoriser la réservation de documents, notamment pour des personnes ne vivant pas à Dijon.

Le contexte de la mise en ligne du nouveau site web de la B.U. est par ailleurs propice à une diffusion à très court terme de l'information. La responsable du site sollicite en effet ses collègues pour rédiger des présentations des différents fonds anciens et spéciaux que possède le S.C.D.U. de Bourgogne. Une présentation du fonds Raymond Queneau et des conditions de consultation des documents pourront donc être visibles très rapidement sur internet ; on pourra également proposer, lorsque l'accès au fonds sera possible, un téléchargement du formulaire afin que les chercheurs (et le personnel de la bibliothèque) puissent gagner du temps au moment de la consultation du fonds.

Enfin, à plus long terme et si la bibliothèque parvient à créer, comme souhaité dans la convention, un poste d'assistant ingénieur<sup>74</sup> pour gérer le fonds et assurer son rayonnement, il serait souhaitable d'envisager la conception d'un véritable portail web<sup>75</sup> autour de Raymond Queneau et du fonds de la B.U. de Dijon : il pourrait proposer une liste raisonnée de sites web, un inventaire des travaux universitaires réalisés sur R. Queneau, des liens vers les autres fonds existants<sup>76</sup>, des documents numérisés, un forum de discussion...

### 2.2.3. L'avenir du fonds à la BU

Jean-François Seron, qui a porté le projet d'intégration du fonds Raymond Queneau, n'a pas manqué de réfléchir à l'avenir du fonds au S.C.D.U. de Bourgogne. Il doit lui-même partir en retraite dans trois ans et souhaite quitter la

---

<sup>74</sup> Assistant de bibliothèque et de documentation (cat. A) : personnel I.T.R.F.

Cf. fiche de poste en annexe 2.7.

<sup>75</sup> Pour un exemple édifiant, voir le site Flaubert : <http://www.univ-rouen.fr/flaubert/> (page consultée le 27/11/2004), réalisé par Yvan Leclerc.

<sup>76</sup> C.D.R.Q. de Verviers, B.M. du Havre...

bibliothèque l'esprit tranquille, en sachant qu'un cadre de conservation et d'exploitation du fonds est organisé.

La création d'un poste d'I.T.R.F.<sup>77</sup> est prévue afin qu'un personnel de la bibliothèque, recruté à cet effet, puisse se consacrer intégralement au fonds, hors des contraintes liées au statut des personnels de bibliothèques : plages de travail tôt le matin, tard le soir et le samedi, d'où un manque de disponibilité à d'autres moments où se manifeste une demande du public pour la consultation des documents. A court terme, c'est cependant le personnel de la bibliothèque qui assurera la gestion du fonds.

Un comité scientifique<sup>78</sup> a également été constitué ; il réunit des enseignants-chercheurs, responsables de bibliothèques, intellectuels, et bien sûr Jean-Marie Queneau. Le rôle du comité sera de veiller à l'exploitation (recherche, colloques, publications...) du fonds Raymond Queneau, notamment en encourageant les travaux des étudiants de l'université de Bourgogne dans cette direction.

D'autres réunions de travail peuvent ponctuellement être organisées, comme ce fut le cas le 18 novembre 2004 : Jean Péchenart (de Limoges) et Jean-Marie Queneau ont répondu à l'invitation de Jean-François Seron et se sont rendus à Dijon pour prendre connaissance de l'installation du fonds. Il s'agissait également de poser rapidement un certain nombre de questions essentielles pour l'avenir de la gestion du fonds, notamment au sujet des manuscrits vendus par Jean-Marie Queneau ainsi que des photographies qui nécessitent d'être identifiées.

Un enrichissement des collections de la bibliothèque universitaire pourra également être poursuivi : il serait cohérent qu'elle devienne un véritable pôle de référence universitaire en termes de documentation sur Raymond Queneau et l'Oulipo. Cette démarche a déjà été entamée par la bibliothécaire responsable des acquisitions en littérature française, et on ne peut que souhaiter son développement.

---

<sup>77</sup> Cf. note 74.

<sup>78</sup> Cf. annexe 2.4.

Quelques semaines après le transfert du fonds du C.I.D.R.E. à l'université de Bourgogne, un travail conséquent reste donc à fournir :

- Balisage des contraintes juridiques (à l'appui d'une consultation auprès d'un spécialiste) pour le traitement des divers types de documents ;
- Suivi du projet de numérisation, dont les contours précis seront à définir en fonction des éléments juridiques ;
- Intégration de ce projet, dans une plus ou moins grande mesure, au prochain contrat quadriennal. Pour préparer ce dossier, des contacts pourront être pris avec le service de la numérisation des collections à la sous-direction des bibliothèques (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) et avec la Mission de la recherche et de la technologie du Ministère de la culture et de la communication ;
- Développement des relations avec les enseignants-chercheurs, d'autant plus que le chercheur bourguignon s'étant le plus intéressé à ce jour au projet approche doucement de sa retraite.

Il n'existe pas actuellement d'équipe de recherche locale dont les travaux seraient consacrés exclusivement à l'œuvre de Raymond Queneau, mais celle-ci a déjà fait l'objet d'études, d'articles et de conférences<sup>79</sup> par des spécialistes locaux de la littérature française du 20<sup>e</sup> siècle. Un potentiel existe donc qui mérite d'être développé.

Les éditions universitaires de Dijon, par l'intermédiaire de leur directeur-adjoint Jacques Poirier, ont par ailleurs fait état de leur intention de publier les textes inédits que Gallimard ne désirerait pas publier ;

---

<sup>79</sup> Citons par exemple la conférence « Zizanie dans l'ego : Raymond Queneau et la psychanalyse » donnée par le professeur Jacques Poirier à la bibliothèque universitaire de Dijon le 20 novembre 2003, à l'occasion d'une exposition en l'honneur du centenaire de la naissance de R. Queneau.

- Traitement du fonds dans son ensemble : la priorité a pour le moment été donnée aux photocopies de manuscrits, mais un vrai travail matériel et intellectuel demeure pour les autres documents.

Dans ce cadre, des missions particulières pourraient être confiées à des stagiaires de l'IUT Information – Communication de Dijon<sup>80</sup> ou d'ailleurs : travail sur les images fixes et documents audiovisuels, ou sur les documents écrits (dossiers de presse, thèses et mémoires), avec inventaire des documents et recherche des ayants droit.

L'intégration du fonds Raymond Queneau se situe dans un contexte de dynamisme d'activité culturelle et de réflexion sur le traitement des fonds anciens et spéciaux à la bibliothèque universitaire de Dijon. La réflexion menée pour le traitement et la valorisation de ce fonds aura donc d'autres enjeux : elle aura fourni une occasion de formaliser la consultation des fonds (précision des procédures, notamment par un nouveau formulaire, redéfinition de l'implication du personnel de magasinage), mais également de positionner encore un peu plus la bibliothèque dans l'action culturelle de l'université.

L'intégration du fonds sera en effet propice, au-delà du développement de travaux universitaires autour de l'œuvre de Raymond Queneau, à l'organisation de nouvelles manifestations culturelles, en parfait accord avec la politique du S.C.D.U. de Bourgogne.

---

<sup>80</sup> Celui-ci propose les options Information – documentation d'entreprise et Métiers du livre et du patrimoine. <http://iutdijon.u-bourgogne.fr/internet/www/> (page consultée le 10/11/2004).

## **Conclusion**

La raison d'être de l'intégration de fonds littéraires dans les services communs de la documentation des universités semble osciller entre la mission et la passion. Après analyse des sites Internet des SCD, il apparaît en effet que cette activité – la notion de fonds littéraire ayant été préalablement définie - ne représente pas une part importante du travail des conservateurs de bibliothèque universitaire, et qu'en même temps certains d'entre eux y consacrent une énergie réelle. Cette disparité des pratiques met l'accent sur les questions qui se posent au moment de traiter des fonds : dans quelle mesure ceux-ci ont-ils leur place en SCD ? Lorsque la décision est prise de les intégrer, quelle est la mission subséquente de la bibliothèque universitaire ?

Dans un univers qui remet toujours plus en question les notions de gratuité et de désintéressement, le SCD ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur les conditions optimales de valorisation et de rentabilisation de ses efforts dans le traitement de ses fonds littéraires. Une utilisation réfléchie des TICE, en collaboration avec les enseignants-chercheurs, apparaît pertinente et souhaitable dans un tel contexte. Celle-ci ne dispense cependant pas le conservateur de se préoccuper du traitement matériel des fonds, tout en tirant profit d'outils tels que la numérisation des documents. Les différentes étapes de l'intégration et de la valorisation d'un fonds littéraire demandent également, comme l'aura montré l'exemple du fonds Raymond Queneau du SCDU de Bourgogne, à ce que toutes les dimensions juridiques soient prises en compte.

L'intégration et la valorisation de fonds littéraires en SCD font donc aujourd'hui appel à de nombreuses compétences, et nécessitent une collaboration organisée entre partenaires universitaires. Cette mutualisation des forces doit permettre d'aboutir à la proposition de services novateurs et enrichissants pour les usagers, présents ou distants, des bibliothèques universitaires.

# **Bibliographie**

## **1. Les bibliothèques et le patrimoine**

BARBIER Frédéric. Patrimoine, production, reproduction. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n°5, p. 11-20.

BAUDRILLARD Jean. *Le système des objets. La consommation des signes*. Paris : Denoël, 1972.

CHARTIER Roger. *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Albin Michel, 1996.

FONDATION DES BANQUES CIC POUR LE LIVRE. *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions. Volume 9, Haute-Normandie, Basse-Normandie*. [Paris] : Payot, 1995.

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Rapport annuel 2003*, [En ligne].<<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/rapport2003.pdf>> (Page consultée le 27 novembre 2004). In Inspection générale des bibliothèques. Site de l'I.G.B., [En ligne].<<http://www.education.gouv.fr/syst/igb/default.htm> > (Page consultée le 27 novembre 2004).

LECOQ Benoît. Quelques réflexions sur les bibliothèques universitaires et leur patrimoine. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°4, p. 61-65.

MELOT Michel. 2004. Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n°5, p. 5-10.

## **2. Les politiques universitaires**

CATIN Jean-Michel. Les universités dans le rouge. *Vie Universitaire*, 2003, n°64, p. 2-3.

CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITES. *Communiqué de la Commission permanente sur le projet de loi sur l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur*, [En ligne].

<<http://www.cpu.fr/ActU/Actu.asp?Id=578&Inst=CPU>> (Page consultée le 26/11/2004). In Conférence des présidents d'universités. Site de la C.P.U., [En ligne].< <http://www.cpu.fr> > (Page consultée le 27 novembre 2004).

PONS Camille. Les arguments des opposants aux réformes. *Vie Universitaire*, 2003, n°67, p. 2-3.

PONS Camille. Régions et universités : la coopération obligée. *Vie Universitaire*, 2003, n°66, p. 14-15.

## **3. Le traitement des fonds spécialisés**

ALIX Yves (dir.). *Le droit d'auteur et les bibliothèques*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2000.

BEQUET Gaëlle, CEDELLE Laure. Numérisation et patrimoine documentaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 4, p. 67-72.

BLIN Frédéric. *Comment traiter les photographies d'un fonds d'archives dans une bibliothèque ? analyses et réflexions dans l'optique du programme allemand Kalliope*. Villeurbanne : Enssib, 2004.

CHARTRON Ghislaine. La DTD EAD dans les archives et les bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 2, p. 112-114.



BONET Georges. (dir.). *Code de la propriété intellectuelle (4<sup>e</sup> éd)*. Paris : Dalloz, 2004.

COLLARD Claude, GIANNATASIO Isabelle, MELOT Michel. *Les Images dans les bibliothèques*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1995.

HUBERT Jocelyne. Manuscrits littéraires du XX<sup>e</sup> siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n°5, p. 98-99.

JACQUESSON Alain, RIVIER Alexis. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1999.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE [coord. scient. ARNOULT J.-M.]. *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France : recommandations techniques*. Paris : Direction du livre et de la lecture, 1998, p. 31-39, p. 77-87.

PEYRE Yves. La bibliothèque littéraire Jacques Doucet. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°2, p. 16-21.

#### **4. Marketing des sites internet**

ASSADI Djamchid. *Les 7 modèles économiques d'internet*. Paris : Gualino, 2004.

KOTLER Philip., DUBOIS Bernard., MANCEAU Delphine. (ed.). *Marketing management*. Paris : Pearson education, 2004.

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 : TABLEAU D'ANALYSE DES SITES DE SCD VALORISANT LEURS FONDS LITTÉRAIRES .....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE 2 : LE FONDS RAYMOND QUENEAU .....</b>	<b>86</b>

***Annexe 1 : Tableau d'analyse des sites  
de SCD valorisant leurs fonds littéraires***

SCD	Accès à l'information sur le site	Nom du fonds	Description et type de fonds	Origine du fonds	Géré par (nom, catégorie de personnel)	Mode de valorisation	Commentaire
<p><b>1. Angers</b>  <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>            Consulté le 10/11/2004</p>	<p>En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable</p>	<p>Fonds Octave Mirbeau</p>	<p>Le fonds comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toutes les œuvres actuellement disponibles, ainsi que certaines éditions anciennes et traductions</li> <li>- des copies des articles écrits par Mirbeau, ainsi que d'un certain nombre de manuscrits</li> <li>- la totalité des études parues sur Mirbeau depuis 30 ans</li> <li>- un grand nombre de travaux universitaires français et étrangers</li> <li>- des documents iconographiques</li> <li>- des enregistrements de spectacles et adaptations cinématographiques</li> </ul>	<p>Fonds créé à la B.U. « grâce à la Société Octave Mirbeau et à son fondateur-président Pierre Michel ».</p> <p>Fonds destiné aux chercheurs.</p> <p>L'un des objectifs est de proposer un accès sur internet à un nombre conséquent de documents.</p>	<p>Valérie Neveu, « conservatrice archiviste-paléographe », responsable des collections spécialisées.</p> <p><a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a>            02.41.22.63.12</p>	<p>Mis à part quelques couvertures et articles originaux numérisés (mode image), seules des descriptions (détaillées) du fonds sont accessibles en ligne.</p> <p>Le site fonctionne comme un produit d'appel pour le travail de consultation sur place et d'emprunt de documents à la BU.</p>	<p>Pas de manuscrits pour l'instant, mais la Société Octave Mirbeau compte, en fonction de ses moyens, se porter acquéreur de documents qui passeraient en vente.</p>
<p><b>Angers</b>  <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>            Consulté 10/11/2004</p>	<p>En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation</p>	<p>Fonds André Dhôtel</p>	<p>- 34 manuscrits            - collection complète des oeuvres</p>	<p>Dépôt de M. et Mme François Dhôtel (ayants droit)</p>	<p>Valérie Neveu, « conservatrice archiviste-paléographe », responsable des collections</p>	<p>Sur le site, notices des manuscrits et biographie.            Manuscrits</p>	

	générale et aux coordonnées de la responsable				spécialisées. <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a> 02.41.22.63.12	conservés en réserve, consultables uniquement par l'intermédiaire du conservateur (après autorisation des ayants droit)	
<b>Angers</b> <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>  Consulté le 10/11/2004	En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable	Fonds Julien Gracq	- éditions des œuvres de Julien Gracq - études et ouvrages critiques sur l'œuvre de J. Gracq - dossiers de presse - travaux universitaires	Suite au colloque international Julien Gracq en 1981, initiative de la BU de constituer un fonds consacré à l'écrivain	Valérie Neveu, « conservatrice archiviste-paléographe », responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a> 02.41.22.63.12	Les références des ouvrages et dossiers sont consultables sur le site, dans la description du fonds Ouvrages conservés en Réserve et consultables sur place.	
<b>Angers</b> <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>  Consulté le 10/11/2004	En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable	Fonds Danièle Sallenave	20 dossiers constitués par l'écrivain et comprenant notes, tapuscrits et épreuves corrigées des œuvres publiées	Depuis un colloque international tenu à Angers en 1999, liens entre l'université et l'auteur. En 2002, décision de la BU de constituer un fonds de recherche à partir de	Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a> 02.41.22.63.12	Description du fonds sur le site web.  Les documents seront communicables sur place selon le contrat de dépôt conclu entre l'auteur et la BU. (Fonds actuellement en cours de	

				manuscrits et documents déposés par l'auteur.		traitement)	
<p><b>Angers</b>  <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>          Consulté le 10/11/2004</p>	<p>En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable</p>	Fonds Michel Tournier	<p>Documents confiés par Michel Tournier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traductions de ses ouvrages</li> <li>- 50aine de mémoire/thèses français et étrangers</li> <li>- éditions illustrées de ses contes</li> <li>- livres auxquels Michel Tournier a collaboré pour des préfaces.</li> <li>- éditions numérotées.</li> <li>- programmes de spectacles ou de manifestations diverses.</li> <li>- documents audiovisuels.</li> </ul> <p>Autres documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- articles de revues</li> <li>- dons de chercheurs étrangers</li> </ul> <p>Au total, aujourd'hui, la BU possède l'ensemble des ouvrages de et sur M. Tournier.</p>	<p>Fonds créé en 1996 à la BU à l'initiative d'un professeur de l'université d'Angers : Arlette Bouloumié. Soutien de Michel Tournier qui lui a confié des documents (et continue à le faire).</p>	<p>Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a>          02.41.22.63.12</p>	<p>Description détaillée en ligne du fonds.          Consultation des documents : sur place uniquement (et sous condition pour certains d'entre eux).</p>	<p>Co-responsabilité du fonds : Responsable du fonds pour la BU : Valérie Neveu, conservatrice Responsable pour l'université d'Angers : Arlette Bouloumié, professeur</p>
<b>Angers</b>	En un clic à partir	Fonds Jean-Loup	- œuvres de Jean-	Suite à un	Valérie Neveu,	Sur le site web,	Collaboratio

<p><a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a></p> <p>Consulté le 10/11/2004</p>	<p>de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable</p>	<p>Trassard</p>	<p>Loup Trassard - études critiques sur son œuvre</p>	<p>colloque organisé à l'université en 1999, fonds « créé à la BU à l'été 2002, à l'initiative de la bibliothèque et de Mme Arlette Bouloumié, professeur à l'Université d'Angers, et en accord avec M. Trassard ».</p>	<p>conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.</p> <p><a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a> 02.41.22.63.12</p>	<p>présentation (références) de l'œuvre autant littéraire que photographique</p>	<p>n prof/BU</p>
<p><b>Angers</b> <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a></p> <p>Consulté le 10/11/2004</p>	<p>En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable</p>	<p>Fonds Anthony Burgess</p>	<p>- bibliothèque personnelle d'Anthony Burgess - livres de Burgess en anglais et qqes traductions - livres dédicacés par leurs auteurs à Burgess - quelques livres annotés par Burgess - livres de la bibliothèque familiale - quelques manuscrits, carnets, partitions</p>	<p>1998 : don fait à la BU d'Angers par Mme Liana Burgess : deux ensembles importants de livres ayant appartenu à l'écrivain</p>	<p>Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.</p> <p><a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a>  02.41.22.63.12</p>	<p>Catalogue du fonds téléchargeable sur le site web. Fonds catalogué, donc recherche possible dans OPAC.</p> <p>En ligne, numérisation de pages annotées par Burgess et quelques ex-libris.</p> <p>Documents personnalisés (notes, dédicaces...)</p>	

						placés en Réserve. Les autres documents sont dans une « salle Burgess » (aménagée avec des objets personnels de l'écrivain).	
<p><b>Angers</b>  <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>          Consulté le 10/11/2004</p>	En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable	Fonds Henri Petit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cahiers manuscrits de Henri Petit</li> <li>- dactylographie des cahiers</li> <li>- les écrits publiés de Henri Petit</li> <li>- documents concernant Edmond Lambert rassemblés par Henri Petit</li> <li>- articles et documents sur les ouvrages de Henri Petit</li> <li>- autres documents conservés.</li> </ul>	? Pas de précision sur l'origine du fonds (le texte de la page date de 1997)	Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a> 02.41.22.63.12	Inventaire du fonds et tableau descriptif des cahiers manuscrits de l'auteur consultables en ligne	Manque d'information
<p><b>Angers</b>  <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>          Consulté le 10/11/2004</p>	En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable	Fonds Jean Thomas	Dossiers, manuscrits, journal (non communicable), documents audiovisuels.	?	Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a>	Inventaire en ligne	Manque d'information



<p><b>Angers</b>  <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>          Consulté le 10/11/2004</p>	<p>En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable</p>	<p>Fonds de l'École de Rochefort</p>	<p>- « La Bibliothèque Universitaire d'Angers acquiert tout ce qui est écrit ou soutenu sur l'École de Rochefort : oeuvres, études critiques, articles, thèses, mémoires. »          - dépôt des manuscrits et textes de Michel Manoll          - bibliothèque et archives littéraires de Jean Bouhier</p>	<p>?</p>	<p>02.41.22.63.12          Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a>          02.41.22.63.12</p>	<p>Inventaire des archives Bouhier et du fonds Humeau téléchargeables en ligne          Sur le site, biographies, bibliographies, description des fonds...</p>	
<p><b>Angers</b>  <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>          Consulté le 10/11/2004</p>	<p>En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable</p>	<p>Fonds Serge Brindeau</p>	<p>Manuscrits littéraires, correspondance...</p>	<p>Fonds constitué après le décès du poète et critique, en 1997. Il avait souhaité que sa bibliothèque personnelle et ses archives soient conservées à Angers, où il avait participé à plusieurs colloques. Il avait beaucoup étudié les poètes de l'École de</p>	<p>Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a>          02.41.22.63.12</p>	<p>- 1 manuscrit numérisé visible en ligne          - inventaire du don          - bibliographie...</p>	

				Rochefort. Après son décès, sa femme et sa fille ont donc laissé livres et papiers en dépôt à la BU, et continuent à donner des ouvrages parus après la mort du poète. La Bu complète les acquisitions.			
<b>Angers</b> <a href="http://bu.univ-angers.fr/">http://bu.univ-angers.fr/</a>  Consulté le 10/11/2004	En un clic à partir de la page d'accueil, accès à la liste des fonds ainsi qu'à une présentation générale et aux coordonnées de la responsable	Fonds de Création Poétique Francine Caron		Don réalisé par F. Caron, notamment pour compléter celui de S. Brindeau.	Valérie Neveu, conservatrice archiviste-paléographe, responsable des collections spécialisées.  <a href="mailto:valerie.neveu@univ-angers.fr">valerie.neveu@univ-angers.fr</a> 02.41.22.63.12	Poèmes publiés en ligne, commentaires de l'auteur...= s'apparente à un site perso  Pages en ligne très riches	Conception/ mise en page réalisée par Francine Caron elle-même
<b>Caen</b> <a href="http://www.unicaen.fr/unicaen/service/scd/SCD.htm">http://www.unicaen.fr/unicaen/service/scd/SCD.htm</a> <a href="http://www.unicaen.fr/unicaen/service/scd/bu/dl/vinci.htm">http://www.unicaen.fr/unicaen/service/scd/bu/dl/vinci.htm</a>	3 clics : BU Droit Lettres / Nos collections / Fonds	Fonds Léonard de Vinci	« quasi totalité : - des éditions en fac-similé avec la transcription des carnets manuscrits dispersés en France, en Italie et en Angleterre - des éditions diverses des traités de Léonard de Vinci, tirés des	Don d'André Corbeau à l'université, en 1971. Par la suite, autres dons de sa sœur, Nelly Corbeau.	Pas de précision sur le site	Description du fonds sur une courte page. Fonds communicable, mais sans précision.	Nécessité d'aller dans le détail des collections, sur le site (et en ayant au préalable sélectionné la partie Droit-

Consulté le 10/11/2004			manuscrits - des transcriptions de toutes les sources de langue européenne - des documents critiques constitués par André Corbeau au cours de son travail. « - imprimés du 16 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> s.				Lettres) pour découvrir l'existence du fonds.
<b>Montpellier BIU</b> <a href="http://www.biu.univ-montp1.fr/index2.html">http://www.biu.univ-montp1.fr/index2.html</a>  Consulté le 10/11/2004	Dès la page d'accueil du site, un clic sur « Le patrimoine » amène à la liste des fonds.	Fonds Cocteau	- œuvres de et sur Cocteau ; - multiples traductions ; - périodiques ; - pièces diverses.	Documents confiés en 1989 par Edouard Dermit (légataire universel) au Centre d'Etude du XX <sup>e</sup> siècle par l'intermédiaire de Pierre CAIZERGUES, professeur à l'Université Paul Valéry.	Pas de précision.	Texte d'une page, descriptif du fonds. Consultable sur place uniquement, accessible aux chercheurs en littérature et arts du spectacle. Catalogue imprimé du fonds disponible sur place.	Place importante d'un prof
<b>Montpellier BIU</b>  voir <a href="http://emmanuelroblès.online.fr/fondser/fonds.html">http://emmanuelroblès.online.fr/fondser/fonds.html</a> Consulté le	Dès la page d'accueil du site, un clic sur « Le patrimoine » amène à la liste des fonds.	Fonds Roblès	Bibliothèque privée d'Emmanuel Roblès  Fonds régulièrement enrichi par des donations d'éditeurs français et maghrébins.	Don de la fille de l'écrivain en 1996, sous la responsabilité du professeur Guy Dugas	Pas de précision sur le site du SCD, mais sur le site <a href="http://emmanuelroblès.online.fr/fondser/fonds.html">http://emmanuelroblès.online.fr/fondser/fonds.html</a> (Consulté le 10/11/2004):	Présentation peu détaillée sur le site du SCD. Indication d'un catalogue imprimé du fonds paru dans un périodique.	Surtout initiative de l'université (prof)

10/11/2004  <a href="http://www.biu-univ-montpl.fr/bu_lettres/patrimoine_robles.php">http://www.biu-univ-montpl.fr/bu_lettres/patrimoine_robles.php</a> Consulté le 10/11/2004					Responsabilité pédagogique et de recherche : Guy Dugas. Responsabilité de conservation et d'accès aux documents : Elizabeth Perez (BU ?).	Plus de précisions sur d'autres sites : <a href="http://emmanuelrobles.online.fr/fondser/fonds.html">http://emmanuelrobles.online.fr/fondser/fonds.html</a> (Consulté le 10/11/2004)	
<b>Tours</b> <a href="http://www.scd.univ-tours.fr/">http://www.scd.univ-tours.fr/</a> Consulté le 10/11/2004	Aller dans « Les bibliothèques » puis « Lettres » : menu « Fonds documentaire »	Fonds Brunot	Bibliothèque de Fernand Brunot : Ouvrages du 15 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> siècle, et 34 manuscrits.	Fonds acquis par l'université en 1964	Description du fonds faite par Claude Choley, mais pas de précision quant à son niveau de responsabilité par rapport au fonds	Texte descriptif	Information difficile à trouver sur le site, car la page d'accueil du SCD est très dépouillée.
<b>Tours</b> <a href="http://www.scd.univ-tours.fr/">http://www.scd.univ-tours.fr/</a> Consulté le 10/11/2004	Aller dans « Les bibliothèques » puis « Lettres » : menu « Fonds documentaire »	Fonds Ramuz	L'objectif est de rassembler tout ce qui existe (en toutes langues) de et sur Ramuz.	Fonds né en 1980 d'une collaboration entre l'association « Les Amis de Ramuz » et la B.U. de Tours. Constitué à partir d'acquisitions, de recherches et dons des Amis de Ramuz, et de Marianne Olivieri, fille de	?	Texte décrivant l'histoire du fonds et son mode de constitution.  Indication d'un catalogue publié régulièrement, mais rien d'accessible en ligne.  Sélection de sites internet.	Information difficile à trouver sur le site, car la page d'accueil du SCD est très dépouillée

				l'écrivain.			
<p><b>Marne-la-Vallée</b>  <a href="http://www.univ-mlv.fr/bibliotheque/index.htm">http://www.univ-mlv.fr/bibliotheque/index.htm</a></p> <p>Consulté le 10/11/2004</p>	<p>Aller dans « catalogues »</p>	Fonds Gilbert Gadoffre	Bibliothèque considérable, organisée en 16 sections, à dominante historique et littéraire.	Fonds confié par le professeur Gilbert Gadoffre (fondateur de l'Institut Collégial Européen)	<p>Contact :  Anne-Marie Chauvet  Tél : 01 60 95 76 06  <a href="mailto:chauvet@univ-mlv.fr">chauvet@univ-mlv.fr</a></p>	<p>Description des différentes sections du fonds, ainsi que de la localisation (bâtiment sur le campus).</p> <p>Conditions de communication (sur place).</p>	<p>Problème de signalement du fonds : son classement dans la partie « catalogues » ne tombe pas sous le sens.</p>
<p><b>Paris 8 : Saint-Denis</b>  <a href="http://www-bu.univ-paris8.fr/Pub/">http://www-bu.univ-paris8.fr/Pub/</a></p> <p>Consulté le 10/11/2004</p>	<p>Aller dans « La bibliothèque » puis « fonds spécialisés »</p>	Fonds Armand Gatti	<p>- ouvrages et textes de et sur Armand Gatti  - documents iconographiques et audiovisuels</p>	Fonds constitué en 1989, à l'initiative de Michèle Kokosowski et Philippe Tancelin (département Théâtre de l'Université Paris 8), en collaboration avec « La parole errante ».	<p>Brigitte Dujardin, SCD  (lien vers son mail)</p>	<p>Accessibles en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affiches numérisées au format timbre poste ;</li> <li>- guide très détaillé du fonds ;</li> <li>- bibliographie en format pdf.</li> </ul>	

## ***Annexe 2 : Le fonds Raymond Queneau***

### **1. Webliographie pour le travail sur le fonds R. Queneau**

#### **AUTRES FONDS RAYMOND QUENEAU :**

- CDRQ, Verviers : <http://www.verviers.be/biblio/dep/cdrq.html> ;
- Liste des copies de manuscrits au CDRQ :  
<http://www.queneau.net/documents/inventaire.pdf> ;
- Le catalogue collectif de France : <http://www.ccf.fr/bnf.fr>, signale uniquement le fonds de manuscrits de la Bibliothèque Municipale Classée du Havre : <http://www.ville-lehavre.fr/decouvrir/patrimoine/biblio/cadre.htm> ;
- La catalogue BN-Opaline : <http://www.bnf.fr/pages/catalog/opaline.htm>, signale des lettres de Raymond Queneau conservées dans des fonds de correspondances d'autres écrivains. Par exemple : correspondance de Marcel Aymé à la BMC de Dole.

#### **SUR L'ÉCRIVAIN ET SON ŒUVRE :**

- Site du Centre de recherche de l'université Paris 3 sur « l'esprit nouveau en poésie » : <http://www.univ-paris3.fr/recherche/sites/edlfc/fre2332/esprit.html> ;

- Site personnel de Suzanne Bagoly-Meyer, responsable du CDRQ à Verviers : <http://www.queneau.net/>.

#### QUESTIONS TECHNIQUES POUR LE TRAITEMENT DU FONDS :

##### Questions juridiques

- Sur le site du Ministère de la Culture et de la Communication, des informations, dont des fiches techniques, sur la propriété littéraire et artistique : <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/index.htm> ;
- Site du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) : <http://www.cfcopies.com/V2/> ;
- Site de la société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) : [http://www.adagp.fr/FR/static\\_index.php](http://www.adagp.fr/FR/static_index.php) ;
- La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <http://www.cnil.fr>.

##### Conduire un projet de numérisation

- Le site de l'ADDNB : Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque : <http://www.addnb.org/>. (Voir notamment l'intervention de M. Chabrier, société Arkhenum, <http://www.addnb.org/fr/agenda/ArkhenumInterv.htm>).
- Documents proposés par la sous-direction des bibliothèques pour préparer le projet (dans « Activités et projets : numérisation des collections ») : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>
- Informations proposées par le Ministère de la Culture et de la Communication : [http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f\\_04.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_04.htm)
- Le « guide des bonnes pratiques » du groupe de travail Minerva (projet européen) : [http://www.numerique.culture.fr-fr-eeurope-documents-bonnes\\_pratiques.pdf](http://www.numerique.culture.fr-fr-eeurope-documents-bonnes_pratiques.pdf)
- Numérisation du patrimoine culturel, site produit par le Comité scientifique pour la documentation informatisée & multimédia du Conseil ministériel de la recherche : <http://www.numerique.culture.fr/>.

**Sociétés de numérisation**

- Liste proposée par l'ADDNB : <http://addnb.org/fr/docs/Prestataires.htm>.
- AJLSM : <http://www.ajlsm.com/index.html>.
- Jouve : [http://www.jouve.fr/dyn/home\\_dyn.php](http://www.jouve.fr/dyn/home_dyn.php).
- Archimed : <http://www.archimed.fr/>.

**La DTD-EAD**

- Sur le site des Archives de France :  
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/DAFlangage.html>;
- Sur le site des Archives Nationales :  
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/infopro/fr/index.html>.



## **2. Note de J.-F. Seron sur le fonds Raymond Queneau**

### **Fonds Raymond Queneau**

**24 juillet 2003**

Ce fonds (Limoges) constitué de nombreuses photocopies de documents de travail manuscrits ou dactylographiés, de dossiers de presse, de monographies, de thèses françaises sur Raymond Queneau, le milieu littéraire, le surréalisme, St Germain des prés, l'Oulipo, les auteurs de cette époque : Vian , Pérec etc.

Ce fonds constitué dans le cadre de la BU de Limoges par Claude Debon éditrice du 1<sup>er</sup> volume de La Pléiade n'a pas trouvé une place pérenne.

L'université de Limoges appuyée par Jean-Marie Queneau sollicite l'Université de Bourgogne pour accueillir ces documents.

Les autres fonds.

Le plus important est celui de Verviers, créé par André Blavier, c'est une « section » de la bibliothèque communale de Verviers. Il existe un site web, tout à fait remarquable. Verviers conserve aussi certains des documents photocopiés à Limoges.

La bibliothèque municipale du Havre, ville natale de Raymond Queneau, acquiert des manuscrits depuis quelques années et constitue un fonds.

Les disciplines littéraires sont récentes à l'université du Havre, L'université date de 1984. L'UFR Lettres et Sciences humaines existe depuis 1998. La maîtrise de lettres a été créée en 2001.

### **Les problèmes posés par l'accueil de ce fonds**

Le fonds n'est pas encore très volumineux, env. 30 mètres linéaires ; il peut être accueilli facilement.

En revanche, il reste à faire :

- traitement informatique permettant l'intégration au catalogue des manuscrits littéraires contemporains piloté par la Direction du Livre et de la Lecture,
- microfilmage et/ou numérisation, éventuellement d'après les documents originaux conservés par J-M Queneau.

Ces opérations sont à faire en relation étroite avec Verviers qui a commencé (?) à numériser des documents.

L'Université devra s'engager sur la conduite de ces actions, le développement du fonds, notamment des acquisitions très complètes des monographies, des thèses et des mémoires français et étrangers, sur la présence permanente d'une personne ressource : chercheur, bibliothécaire, autre qui sera l'interlocutrice de ceux qui souhaitent consulter ce fonds.

Du côté des recherches, deux enseignants de lettres de l'université de Bourgogne, Jacques Poirier et Sylvie Crinquand sont déjà informés de ce projet et vivement intéressés.

### **L'avenir**

#### **Le court terme**

Mettre au point une **convention** entre les universités de Limoges, de Bourgogne et Jean-Marie Queneau (ayant droit).

Trouver les financements nécessaires à un **emploi à plein temps de documentaliste ou de bibliothécaire** en cdd de 12 mois pour rétroconvertir le catalogue papier de Limoges, préparer la numérisation techniquement et rassembler les crédits destinés à la numérisation. La DRAC de Bourgogne examinera avec bienveillance une demande qui entrerait dans la convention DRAC-Université.

Monter un **comité de pilotage** qui soit « la mouche du coche du centre » ; il peut associer Marcel Troulay (fondateur du CIDRE à Limoges), Jean Péchenart, responsable actuel du fonds à Limoges, Jacques Roubaud, Jacques Jouet, la BM du Havre, Verviers, Bernard Cerquiglini (Délégation générale à la langue française), Jean-Pierre Dauphin (archiviste Gallimard), des universitaires de Dijon...Il se réunit une fois par an pour examiner le travail accompli et préparer celui à venir. C'est aussi un moyen de promotion du centre et de collectage d'informations et de documents.

### Le moyen terme

Rassembler **les correspondances de Queneau** qui constituent un ensemble de documents importants pour l'histoire littéraire du 20e siècle. A l'heure actuelle seule celle avec Elie Lascaux est dans le fonds de Limoges, elle a d'ailleurs été publiée. Pour mémoire ont été publiées celles d'André Blavier, de Marcel Héliou, d'Elie Lascaux...Jean-Marie Queneau est prêt à communiquer la liste des correspondants significatifs de RQ et à soutenir le centre dans ses efforts pour avoir communication par les destinataires ou les ayants droit des correspondances envoyées par RQ.

Publier avec le soutien des Editions universitaires de Dijon, **organiser rencontres et colloques** ; le centre culturel de l'Université et la bibliothèque pourraient organiser des **rencontres avec des écrivains** proches de Raymond Queneau, notamment ceux de l'Oulipo.

La **numérisation** des documents du centre, de ceux du Havre et de Verviers serait une opération importante qu'il n'est pas déraisonnable de présenter au Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies. Il ne faut sous estimer la difficulté de ce projet coopératif.

Jean-François Seron

### **3. Convention concernant le Fonds Raymond Queneau**

**Entre**

**L'Université de Limoges représentée par son Président, Antonin Nouailles, Hôtel de l'Université, 33 rue François Mitterrand à Limoges, désignée ci-après par « l'Université de Limoges »,**

**L'Université de Bourgogne, représentée par son Président Jean-Claude Fortier, Maison de l'Université, Esplanade Erasme à Dijon, désignée ci-après par « l'Université de Bourgogne »,**

**Jean-Marie Queneau, ayant droit de Raymond Queneau, résidant à Neuilly-sur-Seine, désigné ci-après par « l'ayant droit »,**

**Il est convenu ce qui suit :**

Exposé préliminaire :

Le fonds du Centre international de documentation, de recherche, d'édition Raymond Queneau (CIDRE), constitué à l'Université de Limoges et conservé dans les locaux de la bibliothèque universitaire comprend des photocopies des documents de travail de Raymond Queneau (environ 50 000 - réalisées avec l'accord de l'ayant droit), classées dans des boîtes d'archives, des coupures de presse, des thèses, les fichiers et les registres donnant des informations sur ces documents, des enregistrements audio-visuels et des documents graphiques : photographies, affiches... Ce fonds est donné à l'Université de Bourgogne.

Article 1 – La présente convention a pour objet de définir les modalités de donation du fonds susvisé à l'Université de Bourgogne en 2004 à une date à préciser entre les parties.

Article 2 – L'Université de Bourgogne s'engage à sauvegarder l'intégrité du fonds reçu, à poursuivre les actions de diffusion par des moyens appropriés : consultation, publications, rencontres, colloques... dans le respect de la législation sur la propriété intellectuelle. La consultation sera permise dans le cadre de travaux scientifiques et à des fins de citation.

Article 3 – Dans l'hypothèse où l'Université de Bourgogne ne serait plus en mesure de conserver ce fonds, elle s'engage à le remettre à une université capable de le mettre en valeur ou aux archives des éditions Gallimard à Paris.

Article 4 – L'Université de Bourgogne s'engage à réunir les moyens financiers (ressources propres et subventions), matériels et humains nécessaires à la réalisation d'une numérisation, éventuellement accompagnée d'un microfilmage des documents les plus fragiles (les photocopies...).

Article 5 – L'ayant droit autorise sans contrepartie ce don, ainsi que la consultation des documents conservés par l'Université de Bourgogne. L'utilisation de ces documents, notamment la publication, sera soumise à son accord. Il conserve un droit de regard et d'information sur les publications issues de ces documents.

Article 7 – Cette convention est conclue pour une durée d'un an, tacitement reconductible, à compter de la date de signature par les trois parties. Chaque partie peut dénoncer cette convention par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 6 mois avant la date de la reconduction.

Article 8 - La donation ultérieure d'autres documents par l'Université de Limoges fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Fait en 3 exemplaires originaux à Dijon, le 16 juin 2004

L'ayant droit

Le président de l'Université  
de Limoges

Le président de l'Université  
de Bourgogne

Jean-Marie Queneau

Antonin Nouailles

Jean-Claude Fortier

## 4. Comité scientifique<sup>81</sup>

Jacques Roubaud qui a été jeune professeur à l'Université de Bourgogne, n'a pas répondu à la sollicitation, est relancé par S. Wolikow,  
Emmanuel Souchier, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications

Michel Arrivé, professeur d'université, pataphysicien, spécialiste de Jarry  
Marcel Troulay, ancien directeur de la Bibliothèque universitaire de Limoges, créateur du Centre de documentation R. Queneau à Limoges, n'a pas répondu.

Bernard Cerquiglino, professeur ancien délégué à la langue française

Jean-Marie Queneau, fils de Raymond Queneau

Jean Péchenart, conservateur en chef à la Bibliothèque de l'Université de Limoges, actuel responsable de ce centre

Silvio Marchetti, directeur du Service Commun de la Documentation de l'Université de Bourgogne

Sylvie Crinquand, maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Jacques Poirier, professeur à l'Université de Bourgogne

Serge Wolikow, professeur à l'Université de Bourgogne, chargé des relations culturelles

Personnes consultées, intéressées par le projet qu'il faudrait associer aux manifestations envisagées ou au minimum informer ;

Monsieur Jean-Marie Arnoult, inspecteur général des bibliothèques en charge de la région Bourgogne

Monsieur Albert Poirot, inspecteur général des bibliothèques résidant à Dijon

Monsieur Dominique Coq, chef du service du patrimoine à la Direction du Livre et de la lecture

Madame Labourdette, Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne

Monsieur Pierdet, Conseiller livre et lecture à la Direction régionale des affaires culturelles

Monsieur André-Pierre Syren, Directeur de la Bibliothèque Municipale de Dijon

Monsieur Gérard Gautier, président du Centre Régional du Livre de Bourgogne

---

<sup>81</sup> Document conçu par J.-F. Seron.

## 5. Première évaluation sommaire du fonds

### Fonds Queneau (magasin rez-de-chaussée bas) : photocopies pour l'essentiel des documents en feuilles

NB : Le CIDRE nous a fourni :

- un « inventaire provisoire » (1993) dactylographié des copies de manuscrits de travail ;
- une photocopie de l'inventaire des dons et acquisitions pour le fonds Queneau. Les documents donnés à Dijon ont été rayés de la liste ;
- un catalogue sur fiches (accès auteurs, titres et sujets) : 12 tiroirs. Recense les classeurs de revue de presse, entretiens Queneau, les thèses et mémoires, périodiques, monographies.

Semble assez complet pour les accès sujets.

Accès titres : ne comprend pas les titres des périodiques dont les articles figurent dans les dossiers de presse.

Evaluation globale : environ 9100 fiches.

	Documents	Quantité	Type de classement
1	photocopies de manuscrits de travail de RQ	env. 9 mètres linéaires : 101 boîtes d'archives (numérotées de 1 à 70)	globalement chronologique par œuvres, puis thèmes, types de documents (correspondance...)
2	dossiers de presse datés de 1933 à 1996 (photocopies d'articles)	2 mètres linéaires environ : 29 classeurs	Chronologique Cote C1P
3	classeurs textes de Queneau de 1920 à 1976 : articles, prépublications, prière d'insérer	1 m. l. env. : 15 classeurs	Chronologique Cote C1Q
4	classeurs contenus divers : - correspondance ; - Queneau et autour de Q. en Limousin ; - Q. dans le Collège de Pataphysique ; - textes repris ou publiés après 76 ; - Jarry (Q821); - Blavier (Q820) ; - Ed. Merdre ; - Ecrivains de l'Oulipo (Q824); - Archives (Petite bibliothèque queniennne, lectures de Queneau, collection « Erutarretil ») ; - Bulletins du séminaire de Claude Debon ; - Cotisations ; - Souscriptions PBQ (CIDRE) - Queneau entretiens.	1 m. l. : 18 classeurs	
5	thèses, mémoires (français et étrangers) depuis les années 60	3 mètres linéaires env.	Distinction français / étranger, puis chronologique

6	affiches, photos	2 classeurs à dessins	Non classé
7	docs audiovisuels	1 carton (actuellement dans le bureau de JF Seron) : - 45 K7 audio d'enregistrements (pirates) de conférences, émissions radio... ; - 3 K7 audio ; - 17 VHS d'enregistrements (pirates) de conférences, colloques, émissions TV... ; - 1 disque 45 tours ; - 1 double CD éd. INA/Radio France.	Non classé
8	œuvres de Queneau en français	1 m. linéaire	alphabétique
9	œuvres de Queneau en langues étrangères	1,5 m. linéaire	Non classé
10	documents (essentiellement monographies) sur Queneau	0,5 m. linéaire	Non classé
11	bibliothèque de Queneau	6,5 m. linéaires	1 <sup>er</sup> classement (provisoire) = par écoles, thèmes, périodes, genres... (Oulipo, surréalistes, philosophie...) Pour l'essentiel, pas de cotes.
12	reliures A4 (photocopies) Cahiers du Collège de Pataphysique	14 reliures (1 petite pile)	Non classé
13	périodiques, catalogues d'expo...	1,5 m.l. env.	Non classé. Certains d'entre eux comportent des cotes : référencés dans le fichier papier.

## 6. Contraintes juridiques

Documents	Contraintes juridiques
photocopies de manuscrits de travail de RQ	La consultation sur place à la B.U. est possible. Pour une numérisation, 2 cas de figure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- copies de manuscrits en possession de M. J.-M. Queneau : demander les autorisations nécessaires à M. Queneau ;</li> <li>- copies d'autres manuscrits : voir le contrat de vente, ou obtenir une autorisation des propriétaires<sup>82</sup>.</li> </ul>
dossiers de presse datés de 1933 à 1996 (photocopies d'articles)	Consultation sur place et photocopie possibles. Pour une numérisation, nécessité d'identifier les ayants droit en contactant chaque éditeur de périodique (selon les contrats, l'ayant droit est soit l'auteur de l'article soit l'éditeur du périodique).
classeurs textes de Queneau de 1920 à 1976 : articles, prépublications, prière d'insérer	La consultation sur place à la B.U. est possible. Pour une numérisation, 2 cas de figure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Queneau est-il en possession de tous les originaux ? Si oui, son autorisation est nécessaire pour une reproduction sous forme numérique.</li> <li>- Si certains documents ont été vendus ou cédés, la BU doit obtenir l'autorisation des titulaires des documents.</li> </ul>
classeurs contenus divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- correspondance ;</li> <li>- Queneau et autour de Q. en Limousin ;</li> <li>- Q. dans le Collège de Pataphysique ;</li> <li>- textes repris ou publiés après 76 ;</li> <li>- Jarry (Q821) ;</li> <li>- Blavier (Q820) ;</li> <li>- Ed. Merdre ;</li> <li>- Ecrivains de l'Oulipo (Q824) ;</li> <li>- Archives (Petite bibliothèque queniennne, lectures de Queneau, collection « Erutarretil ») ;</li> <li>- Bulletins du séminaire de Claude</li> </ul>	A analyser au cas par cas.

<sup>82</sup> Selon le CFC, dans le cadre d'une numérisation, il convient de demander l'autorisation aux ayants droit. Mais des juristes recommandent de vérifier les termes des contrats de vente.



<p>Debon ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations ;</li> <li>- Souscriptions PBQ (CIDRE)</li> <li>- Queneau entretiens.</li> </ul>	
thèses, mémoires (français et étrangers) depuis les années 60	Consultation et photocopie sur place à la BU autorisées.
affiches	<p>Consultation possible.</p> <p>On peut envisager d'autoriser la copie ou la photographie, dans la mesure où la personne s'engage à citer la source (BU Dijon) et à ne pas en faire un usage public et/ou commercial (si tel est cependant son désir, elle doit s'engager à rechercher elle-même les ayants droit et demander leur autorisation)<sup>83</sup>.</p>
photos	<p>Pour qu'une photographie soit protégée comme « œuvre originale », il faut que les épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aient été exécutées par l'artiste, sous son contrôle ou celui des ayants droit</li> <li>- soient signées par l'artiste ou authentifiées par lui-même ou ses ayants droits</li> <li>- aient fait l'objet d'un tirage limité à 30 exemplaires<sup>84</sup>.</li> </ul> <p>Dans la mesure où des photos du fonds seraient dans ce cas, on pourrait éventuellement leur appliquer la même politique qu'aux affiches.</p> <p>La question des ayants droit se pose surtout dans l'hypothèse d'une numérisation (constitution d'une base images Queneau).</p>
documents audiovisuels	La plupart des documents du fonds sont des enregistrements « sauvages », donc inutilisables en bibliothèque. On peut en revanche envisager de retrouver certains documents par les distributeurs habituels en BU, ou en remontant à la source (INA...).
œuvres de Queneau en français	Pas de problème particulier
œuvres de Queneau en langues étrangères	Pas de problème particulier
documents (essentiellement monographies) sur Queneau	Pas de problème particulier
bibliothèque de Queneau	Pas de problème particulier
reliures A4 (photocopies) Cahiers du Collège de Pataphysique	Pas de problème particulier pour une consultation sur place ou une copie.
périodiques, catalogues d'expo...	Pas de problème particulier

<sup>83</sup> Politique adoptée par la Bibliothèque Municipale de Lyon pour le fonds ancien et les fonds spéciaux (iconographiques ou non) de la Part-Dieu (20/10/2004).

<sup>84</sup> [http://www.adagp.fr/FR/static\\_index.php](http://www.adagp.fr/FR/static_index.php) (consulté le 9/11/2004)

## 7. Fiche de poste

(personnel souhaité pour la gestion du fonds R. Queneau)

### Assistant de bibliothèque et de documentation

Documentation Edition Communication (F) Documentation et bibliothéconomie  
ASI

#### Définition de l'emploi type :

L'assistant de bibliothèque et de documentation assure tout ou partie des activités de traitement et de gestion d'un fonds documentaire. Il assure leur classement et leur mise à disposition afin d'en faciliter l'accès aux utilisateurs ; il effectue des opérations de recherche documentaire.

#### Activités essentielles

Collecter, gérer et exploiter un stock et un flux de documents et d'informations.

Rechercher, sélectionner, traiter les documents et les informations en fonction d'une demande.

Élaborer des prestations répondant aux besoins d'accès à l'information des usagers : recherche ponctuelle de renseignements, études documentaires, surveillance continue de l'information, diffusion sélective de l'information, synthèse de documents...

Accueillir et orienter les utilisateurs.

Localiser et fournir les documents (utilisation du service prêts entre bibliothèques au niveau national ou international).

Réaliser une revue de sommaires, une liste des nouvelles acquisitions et/ou des bibliographies.

Classer les documents selon un plan de classification.

Gérer les relations avec les partenaires pour les prêts, échanges de documents...

Tester, en tant qu'utilisateur, les logiciels documentaires ; proposer les améliorations nécessaires.

Échanger des pratiques et des informations dans le cadre de réseaux documentaires.

Diffuser des informations documentaires en interne et en externe.

#### Compétences

Avoir une connaissance opérationnelle des outils et techniques propres à

l'information scientifique et technique (bibliographies, bases de données,...).

Connaître les techniques de diffusion de l'information.

Savoir appliquer les techniques de la chaîne documentaire (règles de catalogage, indexation) et les règles de la bibliothéconomie.

Savoir cataloguer et indexer à un niveau générique tout type de document.

Savoir rechercher l'information au moyen des outils disponibles (réseaux, serveurs,...).

Savoir utiliser l'outil informatique et les logiciels de gestion documentaire.

Savoir évaluer la fiabilité et la validité des sources et des informations.

Connaître l'environnement scientifique et professionnel de son domaine d'intervention.

Connaître les règles essentielles de la législation du domaine (droit d'auteur, de reproduction,...).

Comprendre l'anglais ou les langues requises par le domaine d'application.

### **Formation**

**Diplôme réglementaire exigé pour le recrutement externe** : DUT, BTS.

**Formation recommandée** : métiers du livre et de la documentation.

### **Environnement et contexte de travail**

L'activité s'exerce dans un centre de ressources documentaires ou une bibliothèque.

Source : Référentiel des emplois types - Mise en ligne Université de Poitiers  
Dernière mise à jour 22/02/2002 - <http://referens.univ-poitiers.fr> (consulté le 9/11/2004)

## 8. Esquisse d'un CCTP<sup>85</sup> pour :

### 1) la numérisation + la mise en ligne de l'inventaire du fonds Raymond Queneau et des copies de manuscrits

(36 000 photocopies)

#### I. Caractéristiques :

- 1) 36000 feuillets recto (photocopies de manuscrits, recto, format A4)  
+
- 2) Instrument de recherche (inventaire) hiérarchisé de 144 pages, dactylographié.  
Rares ajouts manuscrits.  
structure : D1 à D 70. 4 niveaux maximum pour un Dx. Titre, sous-titre, description matérielle.  
Contenus : titres d'oeuvre, noms propres, dates, descriptions matérielles (ex : 3 f.)  
Typographie : dactylo, minuscules et majuscules, soulignement, ponctuation, structure : 1°).....x°) puis a)....b).

#### II. Objectifs :

- Mettre en ligne (internet) l'instrument de recherche associé aux 36000 feuillets correspondants ;
- possibilité d'enrichissement : ex. ajout d'un Dx : photographies de Queneau ou introduction à l'instrument de recherche, bio-bibliographie, etc. le tout disponible et modifiable en ligne aisément par la BU. Possibilité, par la suite, d'enrichir l'indexation (par ex. indexation fine de certains dossiers qui seraient plus particulièrement intéressants pour les chercheurs) ;
- possibilité de consultation à distance, navigation dans la structure de l'instrument de recherche, affichage des feuillets correspondants + possibilité de recherche par champs (« tous les mots », « noms personnes ») ;
- Format non propriétaire : transfert aisé des données dans le temps : xml ?

Environnement informatique :

- Notice UNIMARC signalant le fonds dans le catalogue de la Bibliothèque et dans le catalogue SUDOC. Lien hypertexte dans les deux cas permettant d'arriver sur l'instruments de recherche et le masque de recherche ;
- Bonne visibilité depuis une recherche basique avec Google ;
- Quels sont les logiciels utilisés ?
- Possibilité de connexions Z 39-50 ?
- Compatible Windows 98 et Mac.

### 2) la rétroconversion d'un catalogue sur fiches de 9000 fiches dactylographiées environ

---

<sup>85</sup> Remerciements à Rodolphe Leroy pour son aide à la réalisation de ce cctp.

## 9. Extrait d'échanges avec un prestataire pour la numérisation

Date: Wed, 03 Nov 2004 10:53:36 +0100  
To: "MULLER, Françoise (SCD)" <Francoise.Muller@u-bourgogne.fr>  
From: pR  
Bonjour Madame,

Nous avons étudié le cahier des charges pour la numérisation et la mise en ligne de l'inventaire du fonds "Raymond Queneau", néanmoins, afin de fournir un devis au plus près de vos attentes, nous avons besoin de plus d'informations concernant votre projet. Veuillez trouver ci-dessous nos interrogations :

1. Quelles sont les spécifications de numérisation; à savoir à quelle résolution souhaitez vous que nous numérisions vos documents? Faut-il numériser en Noir et blanc? en Niveaux de gris? en Couleur? Pouvez-vous donner le volume des pages couleur?
2. Y-a-t-il une préparation spécifique pour les documents: désagrafage? Enlèvement de pochettes? Massicotage?...
3. Concernant le transport des documents ? Faut-il prévoir un enlèvement de boîtes? de Classeurs? OU est-ce que vous nous envoyez les documents? Par site ftp? Par courrier? Par transporteur? Pouvez-vous préciser, s'il-vous-plait.
4. Est-il possible d'avoir des échantillons représentatifs du fonds documentaire afin de pouvoir effectuer des tests ou se rendre compte de la difficulté de la prestation.
5. Au niveau de l'enrichissement : ajout d'un DX??? Pouvez-vous préciser?
6. Est-il possible d'avoir un échantillon représentatif concernant les fiches dactylographiées afin de pouvoir effectuer des tests ou se rendre compte de la difficulté de la prestation.
7. Quelle est la date souhaitée de réponse pour la prestation? Avez-vous un planning de réalisation du projet ou une date butoir pour réaliser la prestation?

Cordialement,  
P

**Pages suivantes :**

- 10. Document du C.I.D.R.E.**
- 11. Formulaire de consultation du fonds**
- 12. Exemple de récolement du fonds**
- 13. Copies de l'inventaire des manuscrits  
(3 pages)**
- 14. Copies de manuscrits de Raymond Queneau  
(extraits du fonds)**
  - 14.1. Le Chiendent (2 pages) : D1**
  - 14.2. Saint Glinglin (2 pages) : D12-2**
  - 14.3. Chêne et chien (1 page) : D22**
- 15. Copies de fiches dactylographiées (1 page)**